



ISO 20022 Payments

**Business Rules suisses
pour les paiements et le Cash Management
pour les messages client-à-banque**



Vous pouvez envoyer vos suggestions et questions à propos de ce document à l'établissement financier concerné ou à SIX Interbank Clearing SA via l'adresse suivante: pm@six-group.com.

Présentation des modifications

Les dernières modifications par rapport à la version précédente sont identifiées dans le document par des marquages, si ces modifications sont significatives. Les changements de la présentation, les corrections des fautes de frappe et les notions modifiées qui se répètent plusieurs fois dans tout le document, ne sont pas marqués.

Les modifications sont marquées par un trait bleu sur le bord de la page.

Contrôle des modifications

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Commentaire</i>
2.2	31.10.2011	Première édition (traduction de la version originale allemande 2.2)
2.3	30.04.2012	Diverses informations supplémentaires, chapitre 6.10 «Service de validation» entièrement remanié, nouveau logo d'entreprise
2.4	30.06.2013	Diverses informations supplémentaires
2.5	10.08.2015	Actualisation générale du document

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Contrôle des modifications	7
1.2	Limitation	8
1.2.1	Éléments sans importance pour la recommandation suisse	8
1.2.2	Additional Optional Services (AOS)	9
1.2.3	Prélèvement	9
1.3	Bénéfices	10
1.4	Documents de référence	11
1.5	Versions d'interface	13
1.6	Liens vers les sites Internet correspondants	13
2	Opérations bancaires	14
2.1	Credit Transfer Initiation	14
2.1.1	Virements à un établissement financier en Suisse	14
2.1.2	Virements internationaux à un établissement financier	15
2.1.3	Virements sans établissement financier (en Suisse et à l'étranger)	16
2.1.4	Perspective «Bulletin de versement avec code de données» (valable à partir de 2018)	17
2.2	Direct Debit Initiation	19
2.2.1	Direct Debit Initiation pour le prélèvement SEPA	19
2.2.2	Direct Debit Initiation pour le prélèvement suisse	19
2.3	Messages de Cash Management	19
3	Structure et vue d'ensemble des messages	20
3.1	Vue d'ensemble du flux des messages	20
3.2	Structure du message «Customer Credit Transfer Initiation»	21
3.3	Structure du message «Customer Direct Debit Transfer Initiation»	23
3.4	Structure du message «Payment Status Report»	25
3.5	Structure des messages «Cash Management»	27
4	Customer Credit Transfer Initiation	30
4.1	Principes de la structure des messages	30
4.1.1	Traitement du B-Level et du C-Level dans le «Customer Credit Transfer»	30
4.1.2	Héritage d'instructions	30
4.1.3	Éléments sans importance pour la recommandation suisse	30
4.2	Groupement des paiements	31
4.2.1	Vue d'ensemble	31
4.2.2	Constitution du groupement	32
4.2.3	Groupement sur la base «Payment Type Information»	32
4.3	Informations d'écriture (Batch Booking)	33
4.3.1	Utilisation des informations d'écriture en Suisse	33
4.4	Références «Customer Credit Transfer Initiation»	35
4.5	Instructions (Payment Instruments)	38
4.5.1	Vue d'ensemble	38
4.5.2	Utilisation des instructions en Suisse	38
4.6	Identification des parties concernées	42

4.6.1	Identification des établissements financiers	42
4.6.2	Identification du débiteur et du créancier	42
4.6.3	Identifikation «Ultimate Debtor» et «Ultimate Creditor»	44
4.7	Contrôle de l'avis de débit (Debtor Account Type)	44
4.8	Limitation de la taille des messages	45
4.9	Jeu de caractères	45
4.10	Contrôle de doublon	46
4.11	Flag de salaire/rente (Elément «Category Purpose» <CtgyPurp>)	46
4.11.1	Contrôle du type d'avis	46
4.12	Variante pour les chèques et les mandats de paiement (mandats postaux)	48
4.13	Définitions de différents éléments	49
4.13.1	Elément «Requested Execution Date»	49
4.13.2	Elément «Instruction for Debtor Agent» et «Creditor Agent»	49
4.13.3	Control Sum	49
5	Customer Direct Debit Initiation	50
5.1	Traitement du B-Level et du C-Level pour les prélèvements	50
6	Payment Status Report	51
6.1	Maniement des erreurs dans les messages entrants	51
6.1.1	Message «Customer Credit Transfer Initiation» correct	51
6.1.2	Erreurs suite au non-respect du schéma	52
6.1.3	Message «Customer Credit Transfer Initiation» erroné	52
6.2	Références dans le «Payment Status Report»	54
6.2.1	Erreurs pain.001 sur A-Level/références pain.002 et statuts	54
6.2.2	Erreurs pain.001 sur B-Level/références pain.002 et statuts	55
6.2.3	Erreurs pain.001 sur C-Level/références pain.002 et statuts	55
6.3	Vue d'ensemble des statuts	56
6.4	Degré de détail du «Payment Status Report»	57
6.4.1	Exemple	58
6.5	Dépendances du «Group Status» et du «Payment Information Status»	59
6.6	Tableau des erreurs dans pain.001 en relation avec les statuts dans pain.002	60
6.6.1	Erreurs pain.001 sur A-Level/«Group Status» possibles	61
6.6.2	Erreurs pain.001 sur B-Level/«Group Status» possibles	61
6.6.3	Erreurs pain.001 sur C-Level/«Group Status» possibles	62
6.7	Status Reason Information	63
7	Déclaration générale au sujet du lancement	64
7.1	Scénarios de transition	64
7.2	Date de lancement du côté des établissements financiers	64
8	Service de validation	65
9	Business Rules Customer Cash Management	67
9.1	Principes de la structure des messages	67
9.1.1	Traitement des B-, C- et D-Levels	67
9.2	Significations de camt.052, camt.053 et camt.054	68
9.3	Limitation de taille	68
9.4	Référencement de messages individuels	68
9.5	Ventilation d'ordres globaux (pain.001, pain.008)	69

9.6	Définitions de différents éléments sur la base de camt.053	70
9.6.1	Balance <Bal>, B-Level	71
9.6.2	Balance Type <Tp>, B-Level	71
9.6.3	Entry Status <Sts>, C-Level	72
9.6.4	Bank Transaction Code <BkTxCd>, C-Level	72
9.6.5	References <Refs>, D-Level	73
9.6.6	Bank Transaction Code <BkTxCd>, D-Level	74
9.6.7	Purpose <Purp>, D-Level	74
9.6.8	Remittance Information <RmtInf>, D-Level	74
9.7	Bank to Customer Account Report (camt.052)	75
9.7.1	Balance <Bal>, B-Level	75
9.7.2	Entry Status <Sts>, C-Level	75
9.8	Bank to Customer Debit Credit Notification (camt.054)	75
9.8.1	Balance <Bal>, B-Level	75
9.8.2	Entry Status <Sts>, C-Level	75
	Annexe A: Exemples de «Status Reports»	76
	Exemple 1: Accepted	76
	Exemple 2: Rejected – B-Level	77
	Exemple 3: Rejected – C-Level	78
	Annexe B: Comparaison camt.053 – TM940	79
	Annexe C: Références dans le «Cash Management Report»	80
	Annexe D: Index des AOS	81
	Annexe E: Base des recommandations suisses	82
	Annexe F: Glossaire et répertoire des abréviations	83
	Annexe G: Index des tableaux	86
	Annexe H: Index des illustrations	87

1 Introduction

Les recommandations suisses pour la mise en oeuvre de la norme de message pour «Payments Initiation» et le «Cash Management», basées sur la norme ISO 20022 sont rédigées sur demande du PaCoS (Payments Committee Switzerland), un comité du Swiss Payments Council (SPC). Cette version se base sur le «ISO Maintenance Release 2009» et les recommandations EPC actuelles.

Les recommandations suisses sont composées des documents suivants:

- Business Rules suisses (le présent document)
- Implementation Guidelines suisses
 - pour les virements et le Status Report (pain.001/pain.002)
 - pour le prélèvement suisse et le Status Report (pain.008/pain.002)
 - pour le prélèvement SEPA et le Status Report (pain.008/pain.002), valables jusqu'à octobre 2016
 - pour les messages du Cash Management (camt.052, camt.053 et camt.054)
- Swiss Usage Guide (cas d'utilisation et exemples)

Dans le premier document concernant les **Business Rules**, sont expliquées les exigences des représentants d'entreprises du côté des utilisateurs, établissements financiers et développeurs de logiciels du point de vue des processus. Il traite les thèmes suivants:

- Définition et description des différentes opérations de banque avec les acteurs importants et les messages utilisés (types de paiement, variantes de Report)
- Représentation sous forme de vue d'ensemble des structures des messages avec des détails supplémentaires pour différents éléments structurels
- Description des principales règles de validation et des traitements d'erreur essentiels.

Les **Implementation Guidelines** contiennent des instructions pour la mise en oeuvre technique de la norme et constituent une aide pour la réalisation des différents types de message. Ils décrivent en détail les structures XML et les règles de validation.

Le **Swiss Usage Guide** explique pour les cas d'utilisation les plus fréquents (types de paiement) au moyen de règles de champ et d'exemples, comment les messages ISO 20022 (client-à-banque et banque-à-client) doivent être structurés conformément aux recommandations suisses et donne ainsi une vision de bout en bout de l'ensemble du déroulement.

1.1 Contrôle des modifications

Les documents Business Rules suisses et Implementation Guidelines suisses sont soumis à l'autorité de gestion des modifications de

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstr. 201
CH-8021 Zurich

et reflètent la recommandation des établissements financiers suisses. Les modifications et compléments futurs sont effectués par SIX Interbank Clearing en accord avec le secteur financier suisse.

La version la plus actuelle de ce document peut être téléchargée depuis le site Internet de SIX Interbank Clearing, à l'adresse suivante: www.iso-payments.ch

1.2 Limitation

Comme indiqué dans le titre, le présent document explique les messages relatifs au trafic des paiements (pain) et au Cash Management (camt). Les messages suivants sont décrits:¹

- Customer Credit Transfer Initiation (ISO pain.001)
- Customer Direct Debit Initiation (ISO pain.008)
- Customer Payment Status Report (ISO pain.002), ci-après appelé «Payment Status Report»
- Customer Account Report (ISO camt.052)
- Customer Statement (ISO camt.053)
- Customer Debit/Credit Notification (ISO camt.054)

L'échange de messages entre un client (en cas de références à TM950, un établissement financier est considéré comme un client) et un établissement financier est décrit en premier lieu. Le rôle des systèmes de compensation (ACH) et l'échange de messages entre les établissements financiers (messages interbancaires, pacs.nnn) ne sont pas abordés dans ce document. Ils ne sont traités que dans la mesure où ceci est utile à la compréhension des Business Rules.

Les établissements financiers sont, dans la mesure du possible, favorables à des règles communes pour la validation des messages et la mise à disposition de messages de statut et d'erreur uniformes. En ce qui concerne le traitement des ordres (p. ex. les temps de Cut-off, le maniement des différents attributs, p. ex. le traitement d'ordres partiellement erronés, la confirmation de statuts d'ordre spécifiques, etc.), celui-ci peut être différent d'un établissement à l'autre.

1.2.1 Eléments sans importance pour la recommandation suisse

Les éléments qui ne sont pas décrits dans les Business Rules et Implementation Guidelines des recommandations suisses ne doivent pas être utilisés sans l'accord de l'établissement financier (l'utilisation de tels éléments conduit au rejet du message entier lors de la validation du schéma). Selon le cas, peut être convenu auprès des établissements financiers un AOS (Additional Optional Service) pour un élément spécifique qui n'est traité que dans cet établissement financier.

¹ Le terme «Message» est parfois remplacé par son synonyme «Document». Dans le contexte ISO 20022 C2B, ils consistent en un relevé de compte ou un ordre du client contenant un ou plusieurs paiements qui sont transmis à l'établissement financier dans un package de transfert (de manière identique au fichier DTA ou OPAE).

1.2.2 Additional Optional Services (AOS)

- AOS** En général, les recommandations citées dans ce document sont supportées par tous les établissements financiers. Les services qui ne sont pas traités de manière uniforme, sont appelés «Additional Optional Services» (AOS) et sont marqués aux positions correspondantes comme indiqué ici.

1.2.3 Prélèvement

Le domaine Prélèvement SEPA et Prélèvement suisse et donc le message «Customer to Bank Direct Debit Initiation» (pain.008) ne sont pas à nouveau décrit dans leur intégralité dans ce document étant donné que la plupart des éléments ont la même signification que pour le message «Customer Credit Transfer Initiation». Les présentes définitions du message «pain.001» sont ainsi aussi valables par principe pour le message «pain.008», le Status Report (pain.002) est utilisé conformément à ces définitions des établissements financiers suisses aussi bien en tant que message du type réponse pour les virements (pour un «pain.001») que pour les prélèvements (pour un «pain.008»).

Remarque: Pour le moment, les prélèvements SEPA ne doivent pas remplacer les messages et schémas de recouvrement direct nationaux existants des établissements financiers. Le prélèvement SEPA est proposé parallèlement aux procédures nationales existantes. La validation et le traitement s'effectuent conformément à la version actuellement en vigueur des définitions de l'European Payments Council (EPC) (www.europeanpaymentscouncil.eu). La liste des établissements financiers participant aux schémas est également publiée sur le site Internet de l'EPC.

1.3 Bénéfices

L'utilisation internationale d'ISO 20022 (XML) offre aux participants au marché divers avantages qui aideront la norme à s'établir (voir les initiatives de l'EPC, de SWIFT, etc.). En particulier dans le domaine des interfaces électroniques, le format XML s'impose très largement et est très bien connu chez les développeurs de logiciels.

L'utilisation internationale d'une norme uniforme pour le trafic des paiements électronique et le Cash Management Reporting offre d'énormes avantages potentiels à tous les participants:

- Possibilité (optionnelle) de reproduire des types d'ordre complexes
- Types de messages uniformes (développement, maintenance et entretien moins complexes du côté des partenaires logiciels).
- Validation uniforme, autrement dit la même qualité d'ordre peut être mise en œuvre chez tous les établissements financiers. Ceci augmente la flexibilité, p. ex. lors de la coopération avec plusieurs établissements financiers.
- Statuts et codes d'erreur uniformes (communication plus simple avec les services de support technique, indépendamment du développeur du logiciel ou de l'établissement financier).
- «Bank transactions codes» uniformes (affectation plus simple des mouvements de compte au-delà des limites de l'établissement)
- Références client de bout en bout (avec un nombre plus élevé de caractères par rapport à aujourd'hui). Ceci permet une automatisation chez les débiteurs et créanciers.
- Nombre moins important d'erreurs de traitement (rejets) grâce à une norme de message standard.
- Utilisation d'une nomenclature et d'une terminologie communes par les participants au marché.
- Compatible avec le prélèvement SEPA appliqué en Europe et avec la norme ISO 20022 utilisée.
- Augmentation de la flexibilité pour les éventuelles extensions de messages du fait de l'utilisation de la norme XML (par rapport au type de message de longueur fixe, actuellement largement utilisé).
- Réduction des lacunes actuelles:
 - Nombre élevé de différents types d'enregistrement pour DTA et OPAE (y compris les différentes longueurs de champ).
 - Différents paramètres et règles de traitement lors de la livraison des ordres.
 - Différentes validations de message, différents messages de statut et d'erreur.
 - Codes opérations de banque propriétaires dans le Reporting des établissements financiers en question.

1.4 Documents de référence

Ref	Document	Titre	Source
	Documents de base		
[1]	Payments Maintenance 2009	Message Definition Report, Approved by the Payments SEG on 30 March 2009, Edititon September 2009	ISO
[2]	pain.001.001.03	XML-Schema CustomerCreditTransferInitiationV03	ISO
[3]	pain.008.001.02	XML-Schema CustomerDirectDebitInitiationV02	ISO
[4]	pain.002.001.03	XML-Schema PaymentStatusReportV03	ISO
[5]	camt.052.001.02	BankToCustomerAccountReportV02	ISO
[6]	camt.053.001.02	BankToCustomerStatementV02	ISO
[7]	camt.054.001.02	BankToCustomerDebitCreditNotificationV02	ISO
[8]	EPC125-05	SEPA Credit Transfer Scheme Rulebook Version 8.1	EPC
[9]	EPC132-08	SEPA Credit Transfer Scheme Customer-to-Bank Implementation Guidelines Version 8.0	EPC
[10]	EPC016-06	SEPA Core Direct Debit Scheme Rulebook Version 8.1	EPC
[11]	EPC130-08	SEPA Core Direct Debit Scheme Customer-to-Bank Implementation Guidelines Version 8.0	EPC
[12]	EPC222-07	SEPA Business-to-Business Direct Debit Scheme Rulebook Version 6.1	EPC
[13]	EPC131-08	SEPA Business-to-Business Direct Debit Scheme Customer-to-Bank Implementation Guidelines Version 6.0	EPC
[14]	IG CT	Implementation Guidelines suisses pour les messages client-à-banque pour les virements dans le trafic des paiements	SIX Interbank Clearing
[15]	IG Swiss-DD	Implementation Guidelines suisses pour les messages client-à-banque pour le prélèvement suisse	SIX Interbank Clearing
[16]	IG SDD	Implementation Guidelines suisses pour les messages client-à-banque pour les prélèvements SEPA	SIX Interbank Clearing
[17]	IG camt	Implementation Guidelines suisses pour les messages (reports) dans la relation banque-client	SIX Interbank Clearing
[18]	Swiss Usage Guide	Swiss Usage Guide pour les messages ISO 20022 conformément aux recommandations suisses	SIX Interbank Clearing

Ref	Document	Titre	Source
	Documents complémentaires		
[19]	DTA Standards et formats	Version 3.6/01.06.2011, www.dta.ch	SIX Interbank Clearing
[20]	Manuel OPAE	Version mars 2011	Post Finance
[21]	Standards Cash Management Message Reference Guide	Cash Management for Standards MX Message Reference Guide, 24 July 2009	SWIFT

Tableau 1: Documents de référence

1.5 Versions d'interface

Les établissements financiers suisses garantissent la compatibilité suivante de l'interface: Support de la dernière version publiée par SIX Interbank Clearing conformément aux Business Rules et Implementation Guidelines plus la version précédente (donc toujours en parallèle les deux dernières versions) pour les messages «pain» (période préliminaire jusqu'à la mise en production: huit mois).

Pour les messages «camt», une nouvelle version est publiée une fois par an (période préliminaire jusqu'à la mise en production: un an) selon les cycles de publication ISO et EPC.

Remarque: Pour les compléments, les concrétisations ou les rajouts d'informations dans les documentations sans répercussion sur l'implémentation, de nouvelles versions peuvent aussi être actualisées et publiées en cours d'année.

Des rétrocompatibilités supplémentaires peuvent être proposées en tant qu'AOS, en fonction de l'établissement financier.

Remarque: Lorsque le client livre un fichier d'ordre dans la version actuelle, il reçoit le «Status Report» dans la même version. Lors de la livraison de la version précédente, le «Status Report» est aussi envoyé en retour dans la version précédente. Une combinaison des versions n'est pas possible. La réponse à une version qui n'est plus supportée est envoyée dans la plus ancienne version supportée.

1.6 Liens vers les sites Internet correspondants

Organisation	Lien
ISO	www.iso20022.org
EPC	www.europeanpaymentscouncil.eu
SIX Interbank Clearing	www.iso-payments.ch , www.sepa.ch et www.six-interbank-clearing.com
SWIFT	www.swift.com
PostFinance	www.postfinance.ch/opae

Tableau 2: Liens vers les sites Internet

2 Opérations bancaires

2.1 Credit Transfer Initiation

Les tableaux suivants regroupent les opérations bancaires dans le trafic des paiements en Suisse dans différents types de paiement. Ces types de paiement sont subdivisés en virements nationaux et internationaux ainsi qu'en paiements sans établissements créanciers (mandats de paiement et chèques).

Les couleurs et numérotations utilisées dans les tableaux ont la signification suivante:

 Type d'opération

[1] Numéro de type de paiement. Affectation de l'opération bancaire à un type de paiement décrit dans les Implementation Guidelines.

 Justificatifs (bulletins de versement, chèques)

 Indications relatives au débiteur (DEB, Debtor)

 Indications relatives au créancier (bénéficiaire, BEN, Creditor)

2.1.1 Virements à un établissement financier en Suisse

	Bulletin de versement orange (BVR) en CHF & EUR [1]	Bulletin de versement rouge (BV) en CHF & EUR [2]	Paiement bancaire ou postal en CHF & EUR [3]	Paiement bancaire ou postal en devises étrangères sauf CHF & EUR* [4]
Bulletin	<ul style="list-style-type: none"> BVR en faveur d'un compte postal (bulletin à 1 niveau) BVR en faveur d'un compte bancaire (bulletin à 2 niveaux) 	<ul style="list-style-type: none"> BV en faveur d'un compte postal (bulletin à 1 niveau) [2.1] BV en faveur d'une banque avec IBAN (ou compte bancaire) (bulletin à 2 niveaux) [2.2] 	<ul style="list-style-type: none"> Sans bulletin 	<ul style="list-style-type: none"> Sans bulletin Eventuellement bulletin IPI (comme support d'information)
Nom/Prénom, domicile du débiteur	Obligatoire			
Numéro de compte du débiteur	<ul style="list-style-type: none"> Livraison à la banque: IBAN (dans des cas exceptionnels, le numéro de compte bancaire est autorisé) Livraison à PostFinance: IBAN ou compte postal 			
Etablissement financier du débiteur	CB ou BIC national autorisé			
Nom/Prénom, domicile du créancier	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Numéro de compte du créancier	Numéro de participant BVR	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin à 1 niveau: Compte postal Bulletin à 2 niveaux: <ul style="list-style-type: none"> IBAN (ou compte bancaire) Si lecture optique de «BV banque»: 27 positions à partir de la 1^{re} ligne de la ligne de codage (pos. 18-44) 	<ul style="list-style-type: none"> Paiements bancaires: IBAN (dans des cas exceptionnels, le numéro de compte bancaire est autorisé) Paiements postaux: IBAN ou compte postal 	<ul style="list-style-type: none"> Paiements bancaires: IBAN (dans des cas exceptionnels, le numéro de compte bancaire est autorisé) Paiements postaux: IBAN ou compte postal

	Bulletin de versement orange (BVR) en CHF & EUR [1]	Bulletin de versement rouge (BV) en CHF & EUR [2]	Paiement bancaire ou postal en CHF & EUR [3]	Paiement bancaire ou postal en devises étrangères sauf CHF & EUR* [4]
Etablissement financier du créancier	Aucune indication	<ul style="list-style-type: none"> Bulletin à 1 niveau: Ce champ reste «vide» Bulletin à 2 niveaux: <ul style="list-style-type: none"> N° CB N° CB et n° de compte postal de la banque N° de compte postal de la banque et nom de la banque 	N° CB (ou BIC national)	<ul style="list-style-type: none"> BIC national (ou nom et adresse de l'établissement financier) ou, si existant, code bancaire national (n° CB).
Monnaie de paiement	CHF ou EUR	CHF et EUR	CHF et EUR	Devises étrangères* (autrement dit toutes sauf CHF et EUR)
Date d'exécution	Obligatoire			
Réglementation des frais	Aucune indication	Aucune indication	Aucune indication	<ul style="list-style-type: none"> SHA OUR BEN
Numéro de référence, communication au créancier	Référence BVR	<ul style="list-style-type: none"> Instructuré: Communication/Motif de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> Instructuré: Communication/Motif de paiement Structuré: Creditor Reference et motif de paiement 	
Communication à l'établissement financier du débiteur	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Possible
Communication à l'établissement financier du créancier	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Possible

Tableau 3: Opérations bancaires à l'attention d'un établissement financier en Suisse

2.1.2 Virements internationaux à un établissement financier

	Virement SEPA [5]	Toutes les devises* (SWIFT) [6]
Bulletin	<ul style="list-style-type: none"> Sans bulletin Bulletin IPI (comme support d'information) 	<ul style="list-style-type: none"> Sans bulletin Bulletin IPI (comme support d'information)
Nom/Prénom, domicile du débiteur	Obligatoire	
Numéro de compte du débiteur	<ul style="list-style-type: none"> Livraison à la banque: IBAN (dans des cas exceptionnels, le numéro de compte bancaire est autorisé) Livraison à PostFinance: IBAN ou compte postal 	
Etablissement financier du débiteur	Seulement n° CB ou BIC national autorisé	
Nom/Prénom, domicile du créancier	Obligatoire	
Numéro de compte du créancier	IBAN	IBAN ou compte bancaire (en Europe, utiliser toujours IBAN)
Etablissement financier du créancier	BIC SEPA	<ul style="list-style-type: none"> BIC international Nom et adresse de l'établissement financier et si existant, code bancaire national (p. ex. Fedwire). (en Europe, utiliser toujours BIC)
Monnaie de paiement	EUR	Toutes*
Date d'exécution	Obligatoire	

	Virement SEPA [5]	Toutes les devises* (SWIFT) [6]
Réglementation des frais	SLEV (share)	<ul style="list-style-type: none"> • SHA • OUR • BEN
Numéro de référence, communication au créancier	<ul style="list-style-type: none"> • Instructuré: Communication/Motif de paiement • Structuré: Uniquement Creditor Reference 	<ul style="list-style-type: none"> • Instructuré: Communication/Motif de paiement • Structuré: Creditor Reference et motif de paiement
Communication à l'établissement financier du débiteur	Non autorisé	Possible
Communication à l'établissement financier du créancier	Non autorisé	Possible

Tableau 4: Transactions à l'attention d'un établissement financier à l'étranger

2.1.3 Virements sans établissement financier (en Suisse et à l'étranger)

	Mandat de paiement CHF en Suisse [7]	Chèque bancaire/Postcash en Suisse et à l'étranger dans toutes les devises* [8]
Bulletin	Sans bulletin (le montant est remis au BEN par l'intermédiaire de la poste)	Le chèque bancaire est remis au BEN.
Nom/Prénom, domicile du débiteur	Obligatoire	
Numéro de compte du débiteur	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison à la banque: IBAN (dans des cas exceptionnels, le numéro de compte bancaire est autorisé) • Livraison à PostFinance: IBAN ou compte postal 	
Etablissement financier du débiteur	Seulement n° CB ou BIC national autorisé	
Nom/Prénom, domicile du créancier	Obligatoire	Obligatoire
Numéro de compte du créancier	Aucune indication	Aucune indication
Etablissement financier du créancier	Aucune indication	Aucune indication
Monnaie de paiement	CHF	Toutes
Date d'exécution	Obligatoire	
Réglementation des frais	Aucune indication	<ul style="list-style-type: none"> • SHA • OUR • BEN
Numéro de référence, communication au créancier	<ul style="list-style-type: none"> • Structuré: Creditor Reference et motif de paiement • Instructuré: Communication/Motif de paiement 	
Communication à l'établissement financier du débiteur	Non autorisé	Possible
Communication à l'établissement financier du créancier	Non autorisé	Pas possible

Tableau 5: Virements sans établissement financier (en Suisse et à l'étranger)

Les différents types de paiement sont représentés pour les recommandations suisses avec le message ISO 20022 «pain.001».

Remarque: Pour les paiements SEPA, les définitions EPC ont été prises en compte.

***Remarque:** L'étendue effective des devises supportées doit être clarifiée avec l'établissement financier en question.

Remarque: Les établissements financiers se réservent le droit de proposer ou non le type de paiement «Chèque bancaire/Postcash en Suisse et à l'étranger dans toutes les devises* [8]». L'étendue effectivement proposée de types de paiement est documentée dans les descriptions de prestations, spécifiques à chaque établissement.

2.1.4 Perspective «Bulletin de versement avec code de données» (valable à partir de 2018)

Les bulletins de versement rouges et oranges actuels, sous toutes leurs formes, seront remplacés par le bulletin de versement avec code de données (BV avec code de données) ou avec numéro de référence et code de données (BVR avec code de données). Le remplacement démarrera prévisiblement à partir de la mi-2018 et doit être achevé vers la mi-2020 (pour les échéances actuelles, voir www.migration-zv.ch). Les banques seront alors en mesure de traiter les factures de leurs clients selon la nouvelle méthode de traitement à l'aide du message «pain.001». Les clients commerciaux en tant que créanciers peuvent passer au bulletin de versement avec code de données lors de la phase d'exploitation parallèle. Il est également prévu d'utiliser les messages «camt» pour les avis (crédits de paiement).

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung / Versement / Versamento	Zahlungszweck / Motif versement / Motivo versamento	
Einzahlung für / Versement pour / Versamento per Seldwyla Bank 8001 Zürich Zugunsten von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne Konto / Compte / Conto CH49 3199 9123 0007 8901 2 CHF 3949 . 75 Einbezahlt von / Versé par / Versato da Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione	Einzahlung für / Versement pour / Versamento per Seldwyla Bank 8001 Zürich Zugunsten von / En faveur de / A favore di Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne Konto / Compte / Conto CH49 3199 9123 0007 8901 2 CHF 3949 . 75 	Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni	
		Referenz-Nr. / N° de référence / N° di riferimento 21 00000 00003 13947 14300 09017	
		Einbezahlt von / Versé par / Versato da Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach	

Illustration 1: Prototyp du bulletin de versement avec numéro de référence et code de données (BVR avec code de données)

Le bulletin de versement avec code de données va remplacer le type de paiement 1 (BVR) utilisé jusqu'à présent par le type de paiement E1 et le type de paiement 2.1 (BV à 1 niveau) par le type de paiement E2, le type de paiement 2.2 (BV à 2 niveaux) sera supprimé.

Les données scannées à partir du code de données (QR-Code) ou saisies par e-Banking sont reprises de la manière suivante dans «pain.001»:

Données dans le QR-Code du bulletin de versement avec code de données				ISO 20022 pain.001
Index	Nom	Etat	Définition	Elément dans pain.001
2	IBAN / IBAN BVR	M	IBAN ou IBAN BVR du bénéficiaire final. Chaque bénéficiaire final participant à la procédure possède soit un IBAN pour la procédure avec communication et/ou un IBAN BVR pour la procédure avec référence.	2.80 Creditor Account – IBAN
3	Bénéficiaire final	M	Nom du bénéficiaire final Remarque: correspond toujours du titulaire du compte	2.79 Creditor – Name
		M	Code postal du bénéficiaire final	2.79 Creditor – Post Code
		M	Localité du bénéficiaire final	2.79 Creditor – Town Name
		M	Pays du bénéficiaire final	2.79 Creditor – Country
4	Montant	O	Montant du virement	2.43 Instructed Amount
5	Devise	M	Devise du virement	2.43 Instructed Amount
6	Débiteur	O	Nom du débiteur	2.70 Ultimate Debtor – Name
		O	Rue du débiteur	2.70 Ultimate Debtor – Street Name
		O	Numéro de maison du débiteur	2.70 Ultimate Debtor – Building Number
		O	Code postal du débiteur	2.70 Ultimate Debtor – Post Code
		O	Localité du débiteur	2.70 Ultimate Debtor – Town Name
		O	Pays du débiteur	2.70 Ultimate Debtor – Country
7	Numéro de référence	D	Le numéro de référence ne peut être utilisé qu'avec la procédure avec référence. Remarque: Le numéro de référence est soit une référence BVR, soit une Creditor Reference (ISO 11649).	2.126 Remittance Information – Reference
8	Motif de paiement	D	Les communications dans le motif de paiement ne peuvent être utilisées qu'avec la procédure avec communication.	2.99 Remittance Information – unstructured

Tableau 6: Reprise des données à partir du QR-Code dans le «pain.001»

2.2 Direct Debit Initiation

2.2.1 Direct Debit Initiation pour le prélèvement SEPA

Une version du prélèvement SEPA (Core et entreprises) a été définie pour la Suisse en se basant sur les recommandations EPC pour l'utilisation du message «Customer Direct Debit Initiation» (message ISO 20022 «pain.008»). Il s'agit d'un schéma et d'un type de message supplémentaires pour l'encaissement des prélèvements dans l'espace SEPA, ou la possibilité du débit des prélèvements venant de l'espace SEPA.

Les recommandations suisses pour le «pain.008» pour le prélèvement SEPA sont valables jusqu'en octobre 2016. Par la suite, les définitions publiées par l'EPC ou celles du fournisseur choisi sont applicables pour les établissements financiers suisses proposant la procédure SDD.

2.2.2 Direct Debit Initiation pour le prélèvement suisse

Les procédures et normes nationales existantes LSV⁺, BDD et Debit Direct seront uniquement encore supportées à l'aide de la norme ISO 20022 à partir du 4^e trimestre 2018, le prélèvement suisse est de plus unifié.

Sur la base de la procédure LSV⁺/BDD et de la procédure «Debit Direct», la remise du prélèvement au moyen du message ISO 20022 «pain.008» est supportée à partir de la mi-2016. La définition du message utilisé «pain.008» a été harmonisée autant que possible. Ensuite, a lieu l'unification des procédures ainsi que la combinaison du prélèvement suisse avec la procédure d'e-facture suisse.

2.3 Messages de Cash Management

Les messages de Cash Management sont utilisés pour le Reporting. Les établissements financiers suisses peuvent proposer les types de message suivants:

Message ISO 20022	Application	TM SWIFT
camt.052	Bank to Customer Account Report (mouvements de compte pendant la journée)	TM942, TM941
camt.053	Bank to Customer Statement (relevé de compte à la fin de journée)	TM940, TM950
camt.054	Bank to Customer Debit/Credit Notification (avis de débit/crédit)	TM900, TM910

Tableau 7: Messages de Cash Management

3 Structure et vue d'ensemble des messages

3.1 Vue d'ensemble du flux des messages

L'illustration suivante montre les participants et les flux de messages dans le cadre d'ordres de paiement avec la norme ISO 20022.

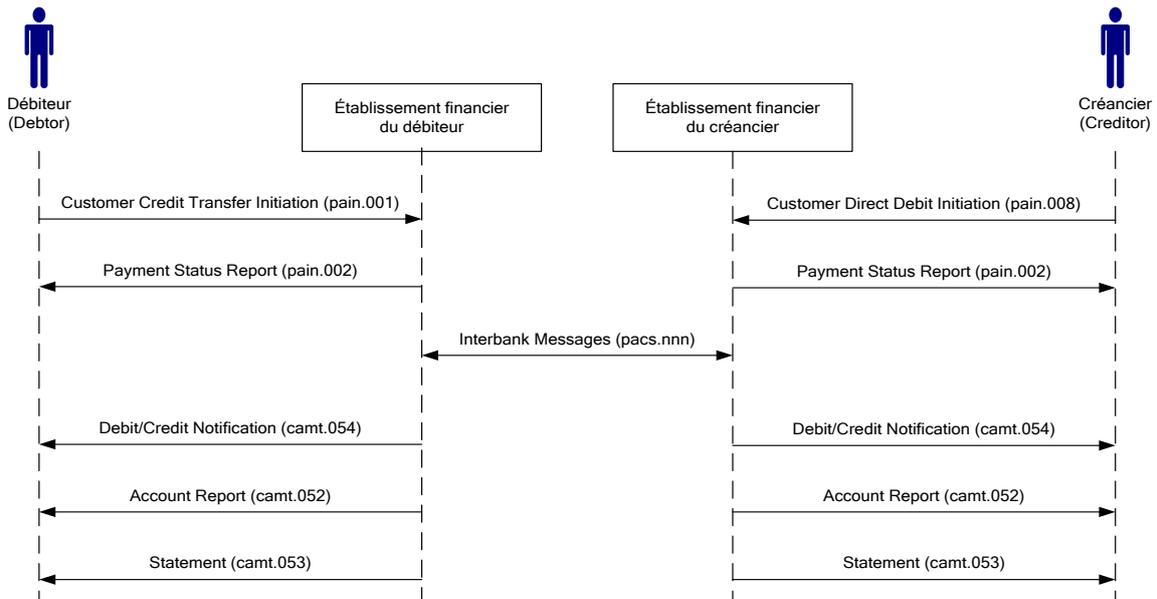


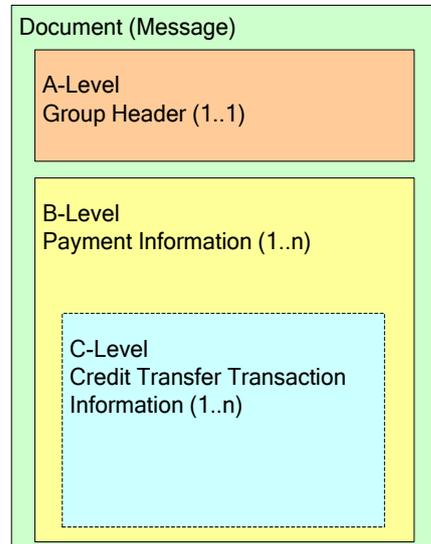
Illustration 2: Ordres de paiement avec ISO 20022

Ce document décrit les Business Rules pour tous les messages du client à l'établissement financier et inversement. Les messages interbancaires (pacs.nnn) ne font pas partie de cette description.

<input checked="" type="checkbox"/>	Additional Optional Service	Explication	
AOS	Acteurs supplémentaires (p. ex. dans le scénario Multi-banking)	Le tableau suivant présente des acteurs supplémentaires.	
	Acteur	Synonyme	Description
	Forwarding Agent	Fournisseur Multibanking	Exemple: Ordre de paiement envoyé à ZKB en tant que fournisseur multibancaire avec compte de débit UBS
	Intermediary	Etablissement financier intermédiaire (banque correspondante B)	Exemple: L'établissement financier A effectue un virement à l'établissement financier C via la banque correspondante B

3.2 Structure du message «Customer Credit Transfer Initiation»

Le message est utilisé sur la base du schéma ISO 2022 «pain.001.001.03».



La structure du message est la suivante:

- A-Level: niveau message, «Group Header»
- B-Level: côté débiteur (côté débit), «Payment Information», indications relatives au débiteur (Debtor, DEB)
- C-Level: côté créancier (côté crédit), «Credit Transfer Transaction Information», indications relatives au créancier (Creditor, BEN)

Illustration 3: Structure du message «Customer Credit Transfer Initiation»

Level	Message item	Multiplicity
A.	Group Header	[1...1]
	Message Identification	[1...1]
	Creation Date Time	[1...1]
+	Authorisation	[0...2]
	Number Of Transactions	[1...1]
	Control Sum	[0...1]
+	Initiating Party	[1...1]
+	Forwarding Agent	[0...1]
B.	Payment Information	[1...n]
	Payment Information Identification	[1...1]
	Payment Method	[1...1]
	Batch Booking	[0...1]
	Number Of Transactions	[0...1]
	Control Sum	[0...1]
+	Payment Type Information	[0...1]
	Requested Execution Date	[1...1]
	Pooling Adjustment Date	[0...1]
+	Debtor	[1...1]
+	Debtor Account	[1...1]
+	Debtor Agent	[1...1]
+	Debtor Agent Account	[0...1]
+	Ultimate Debtor	[0...1]

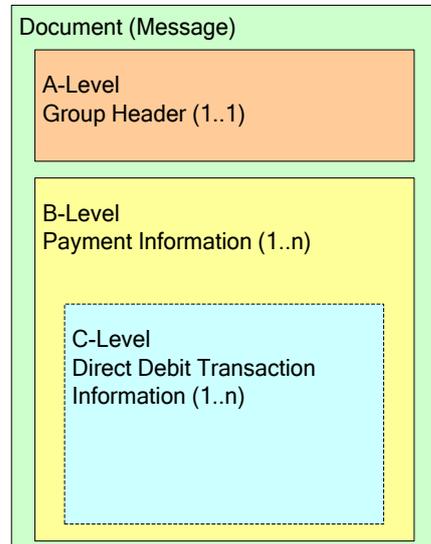
Level	Message item	Multiplicity
	Charge Bearer	[0...1]
+	Charges Account	[0...1]
+	Charges Account Agent	[0...1]
C.	Credit Transfer Transaction Information	[1...n]
+	Payment Identification	[1...1]
+	Payment Type Information	[0...1]
+	Amount	[1...1]
+	Exchange Rate Information	[0...1]
	Charge Bearer	[0...1]
+	Cheque Instruction	[0...1]
+	Ultimate Debtor	[0...1]
+	Intermediary Agent1	[0...1]
+	Intermediary Agent1 Account	[0...1]
+	Intermediary Agent2	[0...1]
+	Intermediary Agent2 Account	[0...1]
+	Intermediary Agent3	[0...1]
+	Intermediary Agent3 Account	[0...1]
+	Creditor Agent	[0...1]
+	Creditor Agent Account	[0...1]
+	Creditor	[0...1]
+	Creditor Account	[0...1]
+	Ultimate Creditor	[0...1]
+	Instruction For Creditor Agent	[0...n]
+	Instruction For Debtor Agent	[0...1]
+	Purpose	[0...1]
+	Regulatory Reporting	[0...10]
+	Tax	[0...1]
+	Related Remittance Information	[0...10]
+	Remittance Information	[0...1]

Tableau 8: *Éléments centraux du message «Customer Credit Transfer Initiation»*

Les règles détaillées sont décrites dans le chapitre 4 «Customer Credit Transfer Initiation».

3.3 Structure du message «Customer Direct Debit Transfer Initiation»

Le message est utilisé sur la base du schéma ISO 2022 «pain.008.001.02».



La structure du message est la suivante:

- A-Level: niveau message, «Group Header»
- B-Level: côté créancier (côté crédit), «Payment Information»
- C-Level: côté débiteur (côté prélèvement), «Direct Debit Transaction Information»

Illustration 4: Structure du message «Customer Direct Debit Initiation»

Level	Message item	Multiplicity
A.	Group Header	[1...1]
	Message Identification	[1...1]
	Creation Date Time	[1...1]
+	Authorisation	[0...2]
	Number Of Transactions	[1...1]
	Control Sum	[0...1]
+	Initiating Party	[1...1]
+	Forwarding Agent	[0...1]
B.	Payment Information	[1...n]
	Payment Information Identification	[1...1]
	Payment Method	[1...1]
	Batch Booking	[0...1]
	Number Of Transactions	[0...1]
	Control Sum	[0...1]
+	Payment Type Information	[0...1]
	Requested Execution Date	[1...1]
	Pooling Adjustment Date	[0...1]
+	Creditor	[1...1]
+	Creditor Account	[1...1]
+	Creditor Agent	[1...1]
+	Creditor Agent Account	[0...1]
+	Ultimate Creditor	[0...1]

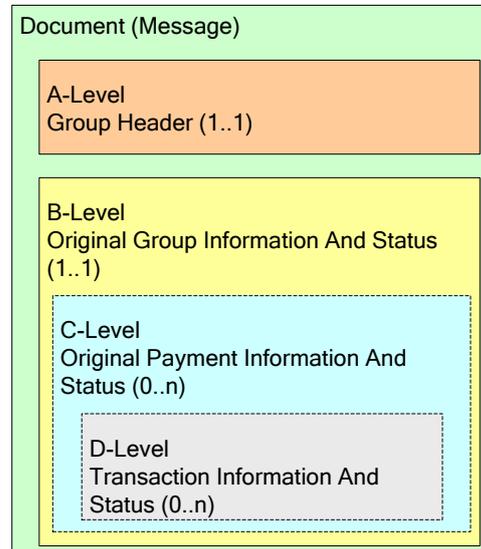
Level	Message item	Multiplicity
	Charge Bearer	[0...1]
+	Charges Account	[0...1]
+	Charges Account Agent	[0...1]
+	Creditor Scheme Identification	[0...1]
C.	Direct Debit Transaction Information	[1...n]
+	Payment Identification	[1...1]
+	Payment Type Information	[0...1]
+	Instructed Amount	[1...1]
	Charge Bearer	[0...1]
+	Direct Debit Transaction	[0...1]
+	Ultimate Creditor	[0...1]
+	Debtor Agent	[0...1]
+	Debtor Agent Account	[0...1]
+	Debtor	[0...1]
+	Debtor Account	[0...1]
+	Ultimate Debtor	[0...1]
+	Instruction For Creditor Agent	[0...n]
+	Purpose	[0...1]
+	Regulatory Reporting	[0...10]
+	Tax	[0...1]
+	Related Remittance Information	[0...10]
+	Remittance Information	[0...1]

Tableau 9: *Éléments centraux du message «Customer Direct Debit Initiation»*

Les règles détaillées sont décrites dans le chapitre 5 «Customer Direct Debit Initiation».

3.4 Structure du message «Payment Status Report»

Le message est utilisé sur la base du schéma ISO 2022 «pain.002.001.03».



La structure du message est la suivante:

- A-Level: niveau message, «Group Header»
- B-Level: Informations relatives au groupe de paiements, «Original Group Information And Status»
- C-Level: Information relative à des groupes de paiements individuels (B-Level), «Original Payment Information And Status»
- D-Level: Informations relatives à des transactions individuelles (C-Level), «Transaction Information And Status»

Illustration 5: Structure du message «Payment Status Report»

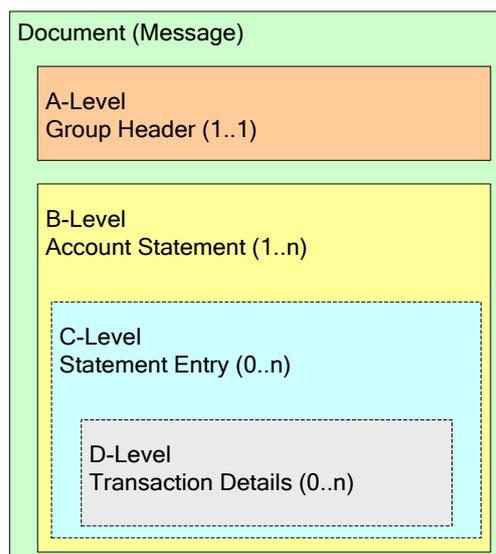
Level	Message item	Multiplicity
A	Group Header	[1..1]
	Message Identification	[1..1]
	Creation Date Time	[1..1]
+	Initiating Party	[0..1]
+	Forwarding Agent	[0..1]
+	Debtor Agent	[0..1]
+	Creditor Agent	[0..1]
B	Original Group Information And Status	[1..1]
	Original Message Identification	[1..1]
	Original Message Name Identification	[1..1]
	Original Creation Date Time	[0..1]
	Original Number Of Transactions	[0..1]
	Original Control Sum	[0..1]
	Group Status	[0..1]
+	Status Reason Information	[0..n]
+	Number Of Transactions Per Status	[0..n]
C	Original Payment Information And Status	[0..n]
+	Original Payment Information Identification	[1..1]
+	Original Number Of Transactions	[0..1]
+	Original Control Sum	[0..1]
+	Payment Information Status	[0..1]

Level	Message item	Multiplicity
+	Status Reason Information	[0..n]
+	Number Of Transactions Per Status	[0..n]
D	Transaction Information And Status	[0..n]
	Status Identification	[0..1]
+	Original Instruction Identification	[0..1]
+	Original End To End Identification	[0..1]
+	Transaction Status	[0..1]
+	Status Reason Information	[0..n]
+	Charges Information	[0..n]
+	Acceptance Date Time	[0..1]
+	Account Service Reference	[0..1]
+	Clearing System Reference	[0..1]
+	Original Transaction Reference	[0..1]

Tableau 10: Eléments centraux du message «Payment Status Report»

3.5 Structure des messages «Cash Management»

Les messages «camt.052 Account Report», «camt.053 Statement» et «camt.054 Debit/Credit Notification» sont utilisés pour le Reporting. Ils sont mis en œuvre sur la base des schémas ISO 20022 respectifs «camt.052.001.02», «camt.053.001.02» et «camt.054.001.02». Certains établissements financiers utilisent les messages «camt» dans une version plus actuelle (voir la description suivante de l'AOS).



La structure du message est la suivante:

- A-Level: niveau message, «Group Header»
- B-Level: niveau compte, «Account Statement»
- C-Level: niveau montant, «Statement Entry»
- D-Level: détails du montant, «Transaction Details»

Illustration 6: Structure des messages Cash Management

Remarque: Dans la suite, le message «camt.053» (Statement, relevé de compte à la fin de journée) est décrit en premier lieu étant donné que ce message est le plus utilisé en Suisse. Pour les messages «camt.052» (Account Report, mouvements de compte pendant la journée) et «camt.054» (Debit/Credit Notification, avis de débit et de crédit), seules les différences sont décrites.

Level	Message item	Multiplicity
A	Group Header	[1..1]
	Message Identification	[1..1]
	Creation Date Time	[1..1]
+	Message Recipient	[0..1]
	Message Pagination	[0..1]
	Page Number	[1..1]
	Last Page Indicator	[1..1]
	Additional Information	[0..1]
B	Statement	[1..n]
	Identification	[0..1]
	Electronic Sequence Number	[0..1]
	Legal Sequence Number	[0..1]
	Creation Date Time	[1..1]
+	From To Date	[0..1]

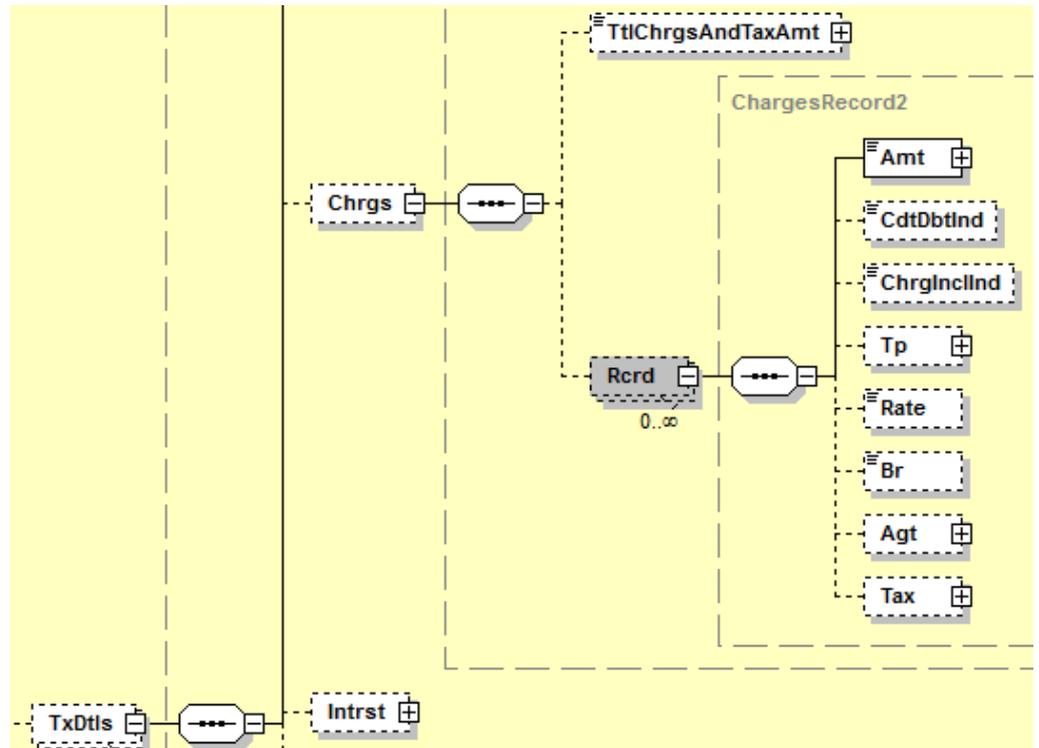
Level	Message item	Multiplicity
	From Date Time	[1..1]
	To Date Time	[1..1]
	Copy Duplicate Indicator	[0..1]
+	Account	[1..1]
+	Related Account	[0..1]
+	Interest	[0..n]
+	Balance	[1..n]
+	Transaction Summary	[0..1]
+	Entry	[0..n]
	Additional Statement Information	[0..1]
C	Entry	[0..n]
	Amount	[1..1]
	Credit Debit Indicator	[1..1]
	Reversal Indicator	[0..1]
	Status	[1..1]
+	Booking Date	[0..1]
+	Value Date	[0..1]
	Account Service Reference	[0..1]
+	Availability	[0..n]
+	Bank Transaction Code	[1..1]
	Commission Waiver Indicator	[0..1]
+	Additional Information Indicator	[0..1]
+	Batch	[0..n]
+	Amount Details	[0..1]
+	Charges	[0..n]
+	Interest	[0..n]
+	Transaction Details	[0..n]
	Additional Entry Information	[0..1]
D	Transaction Details	[0..n]
+	References	[0..1]
+	Amount Details	[0..1]
+	Availability	[0..1]
+	Bank Transaction Code	[0..1]
+	Charges	[0..n]
+	Interest	[0..n]
+	Related Parties	[0..1]
+	Related Agents	[0..1]
+	Purpose	[0..1]
+	Related Remittance Information	[0..10]
+	Remittance Information	[0..1]
+	Related Dates	[0..1]
+	Related Prices	[0..1]

Level	Message item	Multiplicity
+	Related Quantities	[0...n]
+	Financial Instrument Identification	[0...1]
+	Tax	[0...1]
+	Return Information	[0...1]
+	Corporate Action	[0...1]
+	Safekeeping Account	[0...1]
	Additional Transaction Information	[0...1]

Tableau 11: Eléments centraux du message Cash Management «camt.053»

<input checked="" type="checkbox"/>	Additional Optional Service	Explication
AOS	Utilisation de la version ISO plus actuelle «04» pour les messages «camt»	Certains établissements financiers utilisent les messages «camt» dans la version plus actuelle «camt.053.001.04».

La version ISO «camt.053.001.04» des messages «camt» supporte sous «Transaction Details/Charges» en plus aussi un nouvel élément «Record», contenant les détails relatifs aux frais:



Ce domaine est utilisé en premier pour les crédits BVR si Batchbooking=TRUE pour:

- Type BVR 3: Prix pour les paiements/traitement ultérieur BVR+
- Type BVR 4: Taxes

4 Customer Credit Transfer Initiation

4.1 Principes de la structure des messages

4.1.1 Traitement du B-Level et du C-Level dans le «Customer Credit Transfer»

Dans les messages (A-Level, Document), le B-Level et le C-Level dans le «Customer Credit Transfer» sont interprétés comme suit:

B-Level: Payment Level – Indications relatives au débiteur (Debtor, DEB) ou instructions à l'attention de l'établissement financier du créancier

C-Level: Transaction Level – Indications pour le créancier (Creditor, BEN) ou instructions à l'attention de l'établissement financier du créancier

4.1.2 Héritage d'instructions

Toutes les instructions définies sur le B-Level sont automatiquement aussi valables pour tous les C-Levels correspondants. Pour les éléments admissibles sur plusieurs Levels, la définition n'est autorisée que sur un Level (donc **soit** sur le B-Level, **soit** sur le C-Level). Ceci correspond à la règle ISO 20022.

Exemple: Elément Category Purpose <CtgyPurp>: Si l'instruction «SALA» est présente sur le B-Level, **tous** les C-Levels sont automatiquement aussi interprétés comme «SALA».

Vous trouverez aussi des informations supplémentaires au sujet de l'application dans le chapitre 4.5 «Instructions (Payment Instruments)».

4.1.3 Eléments sans importance pour la recommandation suisse

Les éléments qui ne sont pas décrits dans les Business Rules et Implementation Guidelines des recommandations suisses ne doivent pas être utilisés sans l'accord de l'établissement financier (l'utilisation de tels éléments conduit au rejet du message entier lors de la validation du schéma). Selon le cas, peut être convenu auprès des établissements financiers un AOS (Additional Optional Service) pour un élément spécifique qui n'est traité que dans cet établissement financier.

4.2 Groupement des paiements

Dans un message (d'une Credit Transfer Initiation), des paiements peuvent être regroupés selon différents critères. A cette occasion, sont réunis dans une Payment Information (B-Level) tous les paiements (C-Level) présentant certains points communs, p. ex. la même date d'exécution (Requested Execution Date).

4.2.1 Vue d'ensemble

Trois variantes sont possibles par principe pour le regroupement des différents paiements sur le B-Level. En plus des directives provenant de la norme ISO, des dispositions provenant de ces Business Rules et des Implementation Guidelines influencent la structuration du B-Level et du C-Level. Celles-ci sont décrites ci-après.

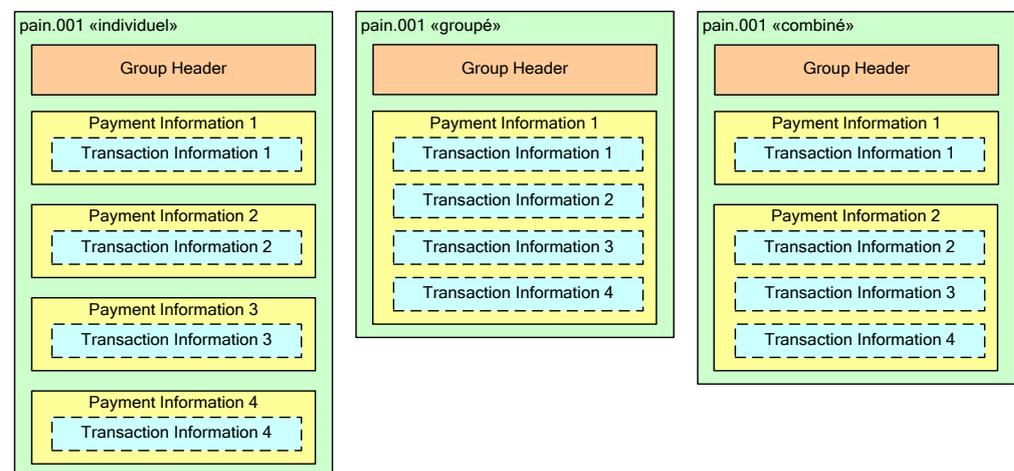


Illustration 7: Variantes de groupement («individuel», «groupé», «combiné»)

Variante	Description
individuel	<p>Chaque B-Level contient exactement un C-Level. Dans cette variante, les éléments du B-Level sont répétés pour chaque C-Level, même si ceux-ci sont identiques.</p> <p>Cette structuration fait généralement en sorte que l'ensemble des paiements sont exécutés et comptabilisés individuellement.</p>
groupé	<p>Le message contient uniquement un seul B-Level. L'ensemble des éléments pouvant être livrés sur le B-Level, ne sont utilisés qu'une seule fois par message, de ce fait ceci représente la variante la plus courte.</p> <p>Ceci suppose toutefois que pour tous les paiements les informations dans les éléments «Payment Type Information», «Ultimate Debtor» et «Charge Bearer» sont identiques.</p>
combiné	<p>Plusieurs B-Level sont utilisés avec un ou plusieurs C-Level.</p> <p>Cette structuration permet l'écriture collective des différents C-Level pour chaque B-Level (une écriture par B-Level).</p> <p>Cette structuration est celle qui est la plus utilisée.</p>

Tableau 12: Variantes de groupement («individuel», «groupé», «combiné»)

4.2.2 Constitution du groupement

Les paiements pour lesquels tous les éléments du B-Level sont identiques, peuvent être réunis dans un B-Level (pour les éléments du B-Level, voir le chapitre 3.2 et les Implementation Guidelines).

Les éléments suivants peuvent être utilisés soit dans le B-Level, soit dans le C-Level, mais pas simultanément dans le B-Level et dans le C-Level. Si ces éléments (y compris leurs sous-éléments) sont identiques, ceux-ci peuvent être livrés dans le B-Level et les C-Level peuvent être groupés dans ce B-Level.

- Payment Type Information (pour les détails correspondants, voir le chapitre 4.2.3)
- Ultimate Debtor
- Charge Bearer

4.2.3 Groupement sur la base «Payment Type Information»

Les sous-éléments «Instruction Priority» et «Category Purpose» ne sont pris en compte qu'en cas d'utilisation dans le B-Level. Leur utilisation conduit ainsi toujours à un propre B-Level. Lorsque les deux éléments sont identiques, ceux-ci peuvent être réunis dans un B-Level, si le C-Level autorise ceci.

- Payment Type Information/Instruction Priority
- Payment Type Information/Category Purpose

La conséquence est que les sous-éléments suivants doivent également être identiques étant donné qu'ils doivent également être livrés dans le B-Level avec le composant Payment Type Information».

- Payment Type Information/Service Level
- Payment Type Information/Local Instrument

Règle de constitution: Pour tous les paiements (C-Level), dans lesquels «Instruction Priority» ou «Category Purpose» doit être utilisé, un propre B-Level doit être constitué pour chaque combinaison à partir de «Instruction Priority», «Category Purpose», «Service Level» et «Local Instrument».

4.3 Informations d'écriture (Batch Booking)

En présence de plusieurs transactions (C-Level), l'élément «Batch Booking» (<BtchBookg>) pour chaque B-Level peut être utilisé pour la réunion d'écritures sous la forme d'une écriture collective. **L'option «TRUE» est recommandée.**

4.3.1 Utilisation des informations d'écriture en Suisse

L'élément Batch Booking <BtchBookg> contrôle le niveau sur lequel s'effectue l'écriture par l'établissement financier pour chaque B-Level:

- «**TRUE**»: Dans la mesure du possible, une écriture collective est effectuée pour chaque Payment Information (B). Pour chaque B-Level, la devise ainsi que les éléments «Option frais» et «Instruction Priority» doivent être identiques.

☒	Additional Optional Service	Explication
AOS	Batch Booking <BtchBookg>	Certains établissements financiers autorisent des combinaisons de devises au sein du même B-Level. Les B-Level mixtes sont groupés par l'établissement financier par devise et le cas échéant aussi d'autres critères (p. ex. option frais oder Instruction Priority).

- «**FALSE**»: Une écriture individuelle doit être effectuée pour chaque Credit Transfer Transaction Information (C).

Si l'élément n'est pas fourni, l'écriture s'effectue comme pour «TRUE».

Plus d'informations voir chapitre 4.7 «Contrôle de l'avis de débit (Debtor Account Type)».

«**FALSE**» produit une écriture individuelle pour chaque Transaction Information (C):

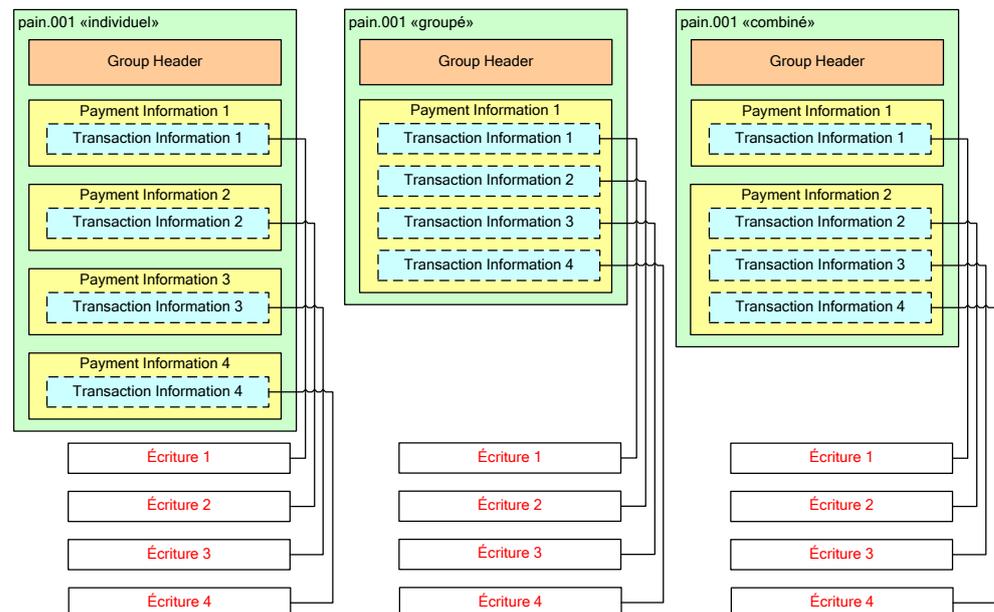


Illustration 8: Batch Booking «FALSE»

«TRUE» produit une écriture collective pour chaque B-Level, dans la mesure du possible (condition requise: devise, option frais, etc. sont identiques. Si une «Payment Information» (B) contient par exemple «Credit Transfer Information» (C) avec deux devises différentes, alors deux écritures collectives sont en général effectuées.):

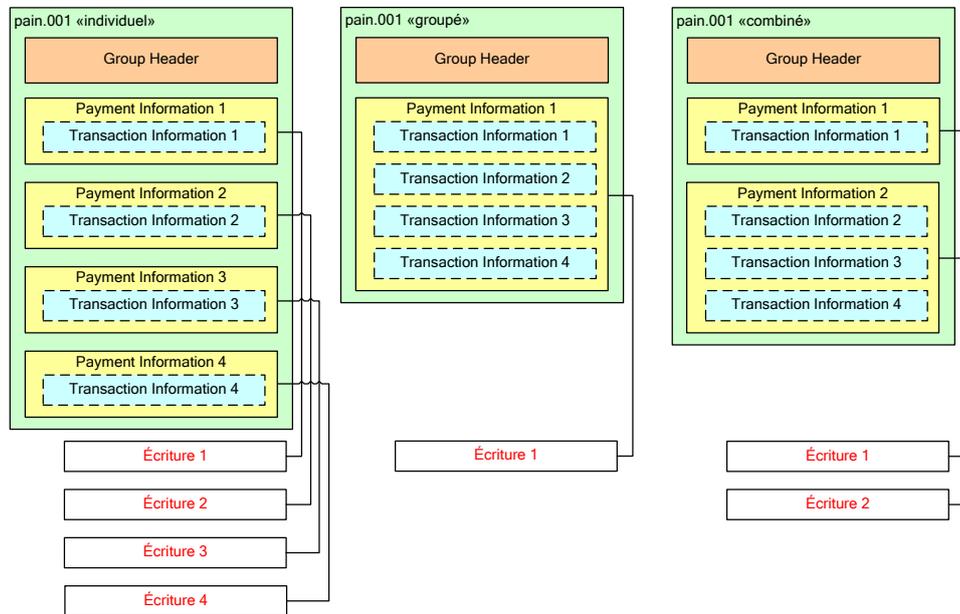


Illustration 9: Batch Booking «TRUE»

Les messages sont validés de manière conséquente et refusés en cas d'erreur.

Remarque: Les indications dans l'élément «Batch Booking» ne constituent pas un «ordre», mais plutôt un souhait / une demande du client auprès de l'établissement financier. L'établissement financier y satisfera dans la mesure du possible. Implicitement, l'utilisation de cet élément a également une influence sur d'autres avis, p. ex. sous forme de relevés de compte papier ou électroniques.

Si un B-Level contient différentes devises, ceci peut faire en sorte que selon le «Best Effort» le B-Level est fractionné dans différents ordres (par devise un ordre). Ceci peut avoir pour conséquence que les «pain.002» sont créés plusieurs fois avec la même «Payment Information Identification». Un ajustage automatique des statuts devient ainsi impossible. Pour cette raison, il est recommandé de créer un B-Level pour chaque devise transférée.

4.4 Références «Customer Credit Transfer Initiation»

Du point de vue du client, les références suivantes sont intéressantes pour les avis (débit/crédit) ainsi que pour les extraits pour le rapprochement (reconciliation):

Level	N° [9]	Référencement	SEPA	CH	Délivrance de la référence jusque
A	1.1	Message Identification	M	M	Etablissement financier du débiteur Identifie l' A-Level .
B	2.1	Payment Information Identification	M	M	Etablissement financier du débiteur Identifie le B-Level p. ex. dans le message de statut à l'attention du débiteur (correspond à la référence d'écriture sur le B-Level)
C	2.28 2.29	Payment Identification +Instruction Identification	M O	M R	Etablissement financier du débiteur Identifie le C-Level du message (référence de transaction technique). Sans cette référence, une affectation non ambiguë dans le message de statut est plus difficile.
C	2.28 2.30	Payment Identification +End To End Identification	M M	M M	Créancier (Creditor) Elle est la référence du débiteur (Initiating Party), il peut p. ex. s'agir du numéro de l'ordre. L'élément n'est pas prévu pour la référence BVR (la plausibilité n'est pas contrôlée à cet endroit), elle est indiquée dans l'élément 2.105.

Level	N° [9]	Référencement	SEPA	CH	Délivrance de la référence jusque
C	2.98	<p>Remittance Information</p> <p>Ne doit exister qu'une seule fois, soit structurée, soit instruée.</p> <p>Le domaine structuré contient entre autres l'élément suivant:</p> <p>2.126 Reference</p> <p>Le domaine structuré peut contenir 140 caractères maximum y compris les Tags.</p> <p>(Selon EPC: «structured» can be used provided the tags and the data within the «structured» do not exceed 140 chars in length.)</p>	<p>O («may be present»)</p> <p>O</p>	<p>O</p> <p>D</p>	<p>Créancier (Creditor)</p> <p>Peut p. ex. être la référence BVR, dans le cas instruée, le texte de communication du bulletin de versement pour GT836: référence de paiement structurée/instruée.</p> <p>Dans le cas SEPA: «Creditor Reference» selon ISO 11649</p> <p>Dans le cas du type de paiement BVR: Numéro de référence BVR (type de paiement 1 et E1) ou «Creditor Reference» selon ISO 11649 (type de paiement E1)</p> <p>Sinon si besoin est, référence de paiement</p>

Tableau 13: Références

Remarques concernant les colonnes SEPA et CH:

- M** Mandatory (obligatoire: soit dans le schéma XML, soit conformément au EPC Implementation Guideline pour les paiements SEPA)
- R** Recommended (doit être utilisé: pour les messages conformément aux Implementation Guidelines suisses)
- D** Dependent (en fonction d'autres éléments: doit être présent pour les messages conformément aux Implementation Guidelines suisses en fonction d'autres éléments ou du type de paiement sélectionné)
- O** Optional (facultatif)
- BD** Bilaterally Determined (autorisé uniquement en accord avec l'établissement financier)
- N** Non utilisé (ne doit pas être utilisé)

Pour des informations détaillées, voir les Implementation Guidelines pour les virements de clients [14].

Il en résulte l'utilisation suivante des références où la «End To End Identification» (<EndToEndId>) et la «Remittance Information» (<RmtInf>) sont transmises de bout en bout par les établissements financiers (du débiteur et du créancier) au créancier:

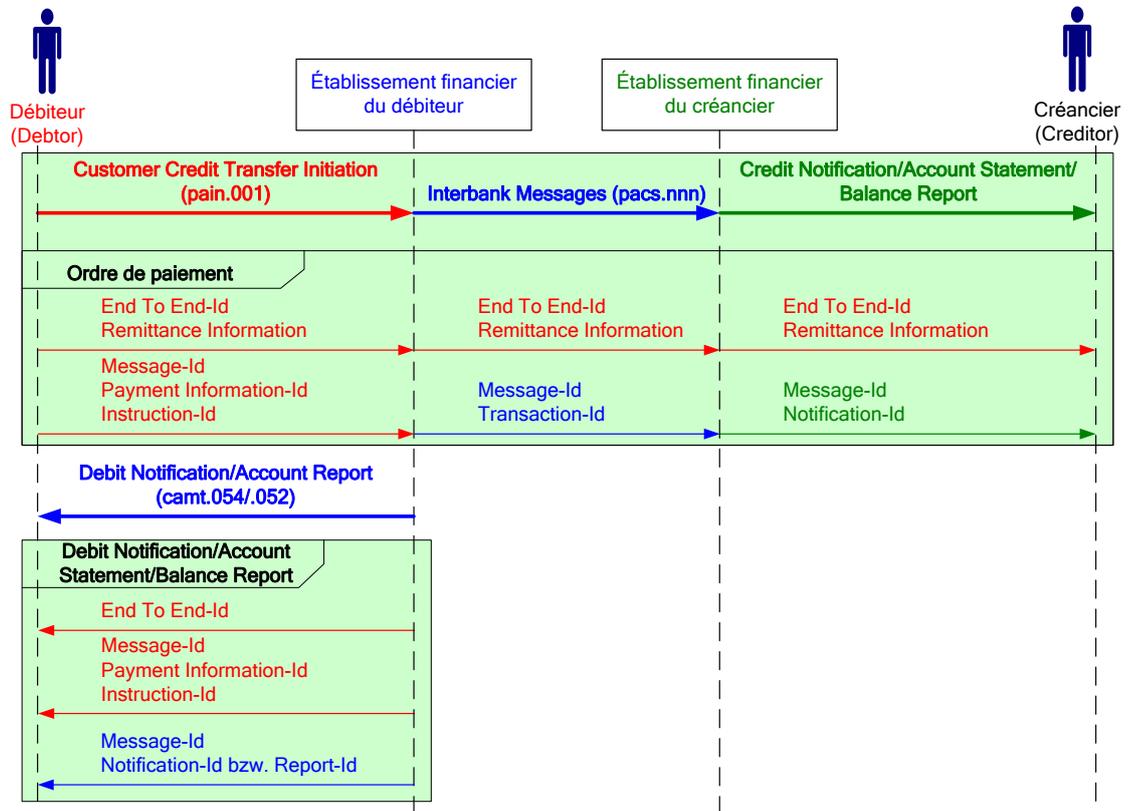


Illustration 10: Références «Customer Credit Transfer»

4.5 Instructions (Payment Instruments)

Différentes instructions sont contrôlées via les éléments «Payment Method» (<PmtMtd>) (B-Level), «Payment Type Information» (<PmtTpInf>) (B-Level ou C-Level) et «Cheque Instruction» (<ChqInstr>) (C-Level).

4.5.1 Vue d'ensemble

Les instructions sont définies dans cinq éléments.

1. Élément «Payment Method» (B-Level)

L'élément «Payment Method» (B-Level) distingue trois types de paiement:

- **TRF**: Credit Transfer («Transfer of an amount of money in the books of the account servicer»)
- **TRA**: Transfer Advice («Transfer of an amount of money in the books of the account servicer. An advice should be sent back to the account owner»)
- **CHK**: Papier/Cheque («Written order to a bank to pay a certain amount of money from one person to another person»)

Des informations supplémentaires peuvent être indiquées dans les éléments suivants sous «Payment Type Information» (B- ou C-Level).

2. Élément «Instruction Priority» (HIGH ou NORMAL)

3. Élément «Service Level» (par exemple SEPA) ou «Clearing Channel»

4. Élément «Local Instrument»

5. Élément «Category Purpose»

Selon ISO 20022 Ref. [1]: Si «Payment Type Information» est utilisé sur le B-Level, une utilisation sur le C-Level n'est pas autorisée, autrement dit, le C-Level est refusé.

Dans le cas de «CHK», des informations supplémentaires sont indiquées dans les éléments sous «Cheque Instructions». L'élément «Local Instruments» peut être utilisé pour d'autres exigences (nationales).

4.5.2 Utilisation des instructions en Suisse

Toutes les instructions définies sur le B-Level sont automatiquement aussi valables pour tous les C-Levels correspondants. Pour les éléments admissibles sur plusieurs Levels, la définition n'est autorisée que sur un Level (donc **soit** sur le B-Level, **soit** sur le C-Level). Ceci correspond à la règle ISO 20022.

Exemple 1: Élément «Category Purpose» (<CtgyPurp>): Si l'instruction «SALA» est présente sur le B-Level, **tous** les C-Levels sont automatiquement aussi interprétés comme «SALA».

Exemple 2: Élément «Category Purpose» (<CtgyPurp>): Si l'instruction «SALA» est sur **tous** les C-Levels (n'existe pas sur le B-Level), il **n'y a pas** d'héritage implicite vers le haut sur les B-Levels. Ceci est aussi valable lorsque l'élément «Category Purpose» n'existe que sur certains C-Levels.

4.5.2.1 Utilisation de l'élément «Payment Method»

En suisse, la valeur «TRA» est traitée de la même manière que «TRF», elle n'a pas de fonction particulière (voir aussi 4.7 «Contrôle de l'avis de débit (Debtor Account Type)»). Les deux valeurs sont autorisées, «TRF» est recommandée.

En outre, la valeur «CHK» est demandée pour les règlements par chèque et les mandats de paiement (mandats postaux).

4.5.2.2 Utilisation de l'élément «Payment Type Information» – Vue d'ensemble

L'élément structuré «Payment Type Information» (<PaymentTypeInfo>), avec ses sub-éléments optionnels, peut être présent aussi bien sur le B-Level que sur le C-Level (avec la règle générale suivante: **soit** le B-Level, **soit** le C-Level doit être renseigné mais pas les deux). Le tableau suivant montre le comportement des établissements financiers suisses lors de la validation de ces éléments.

Élément	B-Level	OU	C-Level
Instruction Priority <InstrPrty>	✓		–
Service Level <SvcLvl>	✓		✓
Local Instrument <LclInstrm>	✓		✓
Category Purpose <CtgyPurp>	✓		–

L'élément «Purpose» peut être présent seulement sur le C-Level:

Élément	B-Level	OU	C-Level
Purpose <Purp>	x		✓

«✓» = peut être présent, «–» = est ignoré, «x» = ne doit pas être présent

4.5.2.3 Utilisation de l'élément «Payment Type Information – Instruction Priority»

Conformément à ISO 20022, l'élément définit l'urgence du traitement au niveau de l'établissement financier du débiteur (Debtor). Il n'existe aucune instruction pour la priorité d'écriture ou d'exécution dans la sortie des paiements de l'établissement financier.

Element	Explication
Instruction Priority <InstrPrty>	La valeur «HIGH» correspond en général à l'Express-Flag des solutions en ligne actuelles.

4.5.2.4 Utilisation de l'élément «Payment Type Information – Service Level/Clearing Channel»

Conformément à la norme ISO 20022, l'élément décrit une convention ou règle concernant l'exécution d'un ordre. Il s'agit ici soit d'un «Service Level» défini, soit d'un code texte propriétaire. Le «Service Level» influence la sortie des paiements au niveau de l'établissement financier.

Élément «Service Level»

Les valeurs suivantes sont supportées par les établissements financiers suisses:

- Code <Cd>: **SEPA** (valeur provenant de la liste de codes ExternalServiceLevel1, conformément au SEPA-SL actuel, depuis le 1.1.2012 ≤ 1 jour pour une écriture au crédit garantie).

Remarque: Si le code «SEPA» est utilisé dans l'élément «Service Level», l'ordre est validé du côté de l'établissement financier conformément aux directives SEPA.

Si l'élément n'est pas indiqué et si l'ordre correspond tout de même aux critères SEPA, il peut être exécuté selon «Best Effort» par les établissements financiers en tant que paiement SEPA (décision de traitement de l'établissement financier correspondant).

Il existe diverses valeurs supplémentaires dans la liste des codes externes. Les valeurs suivantes sont acceptées par les établissements financiers:

- **PRPT** (EBA Priority Service)
- **SDVA** (Same Day Value)
- **URGP** (Urgent Payment)

L'utilisation d'autres valeurs issues de la liste des codes externes doit être convenue avec l'établissement financier.

Proprietary <Prtry>: Code défini individuellement, peut être utilisé après accord avec l'établissement financier.

4.5.2.5 Utilisation de l'élément «Payment Type Information – Local Instrument»

Pour les ordres de paiement, l'élément sert à reconnaître les types de paiement CH (pour les détails, voir les Implementation Guidelines pour les virements de clients [14]).

En liaison avec les prélèvements SEPA, cet élément est utilisé pour effectuer la distinction entre prélèvement de base («CORE») et prélèvement interentreprises («B2B»).

4.5.2.6 Utilisation de l'élément «Payment Type Information – Category Purpose/Purpose»

Elément «Category Purpose»

Dans l'élément «Category Purpose», il est possible d'utiliser des codes provenant d'une liste des codes externes ISO 20022 (Type ExternalCategoryPurposeCode, voir www.iso20022.org), afin de préciser le motif de l'ordre de paiement (B-Level, côté débit). Ainsi par exemple les codes suivants peuvent être utilisés: «SALA», «PENS», «DIVI», «TAXS», «INTC».

Dans la recommandation suisse, l'élément n'a d'effet que sur les paiements des salaires avec l'identification «SALA» ou sur les paiements de rentes avec l'identification «PENS» (voir chapitre 4.11 «Flag de salaire/rente (Elément «Category Purpose» <CtgyPurp>»).

Purpose <Purp>

De la même manière que pour «Category Purpose» (<CtgyPurp>), des codes prédéfinis provenant d'une liste des codes externes ISO 20022 (type ExternalPurposeCode, voir www.iso20022.org) sont utilisés pour l'identification du paiement (C-Level, côté créancier). L'élément est transmis par les établissements lors de la sortie des paiements.

Remarque: Si l'instruction doit être valable pour le côté crédit et le côté débit, les deux éléments doivent être indiqués. Sur le B-Level «Category Purpose» et sur le C-Level «Purpose».

Remarque: Aucun contrôle de concordance entre les deux éléments n'est réalisé de la part des établissements financiers.

Exemple: La combinaison «Category Purpose = SALA» et «Purpose = PENS» n'est pas recommandée, mais acceptée.

4.6 Identification des parties concernées

Les principales propriétés pour l'identification des parties concernées vont maintenant être décrites. Les différents éléments sont utilisés en fonction du type de paiement (voir aussi les tableaux dans le chapitre 2 «Opérations bancaires»).

4.6.1 Identification des établissements financiers

Elle concerne les éléments «Debtor Agent» (B-Level) et «Creditor Agent» (C-Level, Financial Institution Identification).

4.6.1.1 «Debtor Agent» (<DbtrAgt>) et «Creditor Agent» (<CdtrAgt>)

Les établissements financiers suisses recommandent, dans la mesure du possible, d'utiliser l'identification au lieu du nom/adresse de l'établissement financier pour les paiements nationaux et internationaux. Pour cela, le Business Identifier Code (BIC) et le numéro de clearing bancaire (CB) sont disponibles. Pour les paiements internationaux l'utilisation du BIC est recommandé, pour les paiements nationaux l'utilisation du numéro CB.

Les éléments ISO 20022 suivants sont disponibles:

- <BIC> ou
- <ClrSysMblD>/<MmblD> et <ClrSysMblD>/<ClrSysId>/<Cd>

Lors de l'indication du numéro de clearing bancaire, le numéro de clearing de l'établissement financier est mentionné dans l'élément <ClrSysMblD>/<MmblD>. Le code «CHBCC» dans l'élément <ClrSysMblD>/<ClrSysId>/<Cd> permet de préciser que pour l'élément <MmblD>, il s'agit d'un numéro de clearing bancaire suisse. L'indication du numéro SIC à 6 positions (CHSIC) n'est pas supportée dans les messages client.

Si ceci n'est pas possible au niveau du «Creditor Agent», il est possible d'utiliser les deux éléments suivants:

1. <Nm>
2. <PstlAdr>

4.6.1.2 «Forwarding Agent» et «Intermediary»

Les deux éléments sont des AOS (voir 3.1 «Vue d'ensemble du flux des messages»).

Pour l'identification d'un établissement financier dans ces éléments, les définitions précédentes sont également applicables par principe.

4.6.2 Identification du débiteur et du créancier

Le débiteur (Debtor, B-Level) et le créancier (Creditor, C-Level) doivent être identifiés avec le nom et l'adresse (Customer Identification) ainsi qu'avec le numéro de compte (Account Identification).

4.6.2.1 Nom et adresse du débiteur et du créancier

Débiteur (Debtor)

Les établissements financiers suisses recommandent d'utiliser l'élément <Nm> (Name).

Remarque: Le débiteur est uniquement identifié à partir de l'élément «Debtor Account». Les indications dans le champ «Debtor» sont ignorées. Les données principales de l'établissement financier au sujet de ce débiteur sont déterminantes ici.

Créancier (Creditor)

En Suisse, l'utilisation de l'élément «Nom» (<Nm>) est obligatoire.

En plus, toutes les autres informations disponibles relatives au créancier peuvent être livrées.

- Adresse <PstlAdr>
(adresse, si possible structurée (p. ex. Street Name, Building Number), sinon structurée dans l'élément <AdrLine> avec au maximum 2 lignes, toutefois pas les deux)
- Identification <Id>
- Pays <CtryOfRes>

Dans le cas du BVR, l'élément n'est pas nécessaire. S'il est tout de même présent, il est ignoré par les établissements financiers.

Dans le cas d'un chèque bancaire ou d'un mandat de paiement, l'adresse complète avec le nom/la raison sociale, le numéro postal d'acheminement et la localité (si possible aussi la rue) doivent être indiqués.

4.6.2.2 Numéro de compte du débiteur et du créancier

Numéro de compte du débiteur (Debtor Account)

Pour cet élément, les établissements financiers suisses recommandent l'utilisation de

- <IBAN> ou
- <Othr>/<Id> (numéro de compte postal ou bancaire de l'établissement financier en question)

Numéro de compte du créancier (Creditor Account)

Pour cet élément, les établissements financiers suisses recommandent l'utilisation de

- <IBAN> (pour les pays IBAN) ou
- <PrtryAcct>
(numéro de compte postal ou bancaire de l'établissement financier en question, dans le cas d'un BVR, le numéro de participant BVR)

Remarque: Pour les chèques et les mandats de paiement, l'élément «Creditor Account» n'est pas utilisé.

Remarque: IBAN devient obligatoire: L'utilisation exclusive de l'IBAN en Suisse entrera en vigueur à partir de 2020. Jusque-là, les banques suisses aideront leurs clients commerciaux à passer à la norme internationale.

4.6.3 Identifikation «Ultimate Debtor» et «Ultimate Creditor»

La constitution et les définitions de cette information s'effectuent par principe de manière identique aux définitions pour le débiteur et le créancier (voir plus haut).

4.7 Contrôle de l'avis de débit (Debtor Account Type)

Le type d'avis de débit peut être sélectionné dans le message. Ce choix vient se substituer aux définitions dans les données principales de l'établissement financier. Les possibilités d'avis suivantes peuvent être entrées:

- Ordre individuel
 - Pas d'avis
 - Avis individuel
- Ordre global
 - Pas d'avis
 - Avis global sans détails
 - Avis global avec détails

Tous les établissements financiers proposent ces variantes, la signification de chaque variante pouvant toutefois varier d'un établissement à l'autre.

Ces indications dans le message se rapportent aux données contenues dans l'avis de débit et ne contrôlent pas quels avis sont concernés et si l'avis doit s'effectuer sous forme papier ou électronique, ou ne déterminent pas de manière détaillée la présentation de l'avis.

La sélection du type d'avis s'effectue par le biais des éléments «Payment Information/Batch Booking» et «Payment Information/Debtor Account/Type/Prtry» (l'élément «Payment Method» n'est pas utilisé dans ce contexte).

Type d'avis de débit	Payment Information		
	Batch Booking	Debtor Account/Type/Prtry	Payment Method
Individuel			
Pas d'avis	FALSE	NOA	TRF/TRA/CHK
Avis individuel	FALSE	SIA	TRF/TRA/CHK
Global			
Pas d'avis	TRUE	NOA	TRF/TRA/CHK
Avis global sans détails	TRUE	CND	TRF/TRA/CHK
Avis global avec détails	TRUE	CWD	TRF/TRA/CHK

Tableau 14: Contrôle de l'avis de débit

Remarque: Les deux éléments «Payment Information/Batch Booking» et «Payment Information/Debtor Account/Type/Prtry» sont utilisés sur le B-Level. L'élément «Payment Information/Payment Method» n'est pas utilisé pour contrôler l'avis mais sert à différencier les virements avec ou sans établissement financier chez le créancier.

Signification des codes dans l'élément «Debtor Account/Type/Prtry» (<Prtry>):

- NOA No Advice
- SIA Single Advice
- CND Collective Advice No Details
- CWD Collective Advice With Details

Si cet élément est inexistant, l'avis de débit s'effectue conformément aux données principales de l'établissement financier (selon ISO 20022 Customer-to-Bank Message Usage Guide Customer Credit Transfer Initiation: «provided this type of service is pre-agreed between the debtor and its bank»).

D'autres combinaisons, p. ex. «Batch Booking» = «TRUE» et «Debtor Account/Type/Prtry» = «SIA» sont rejetées (de même que les codes non valables qui ne sont pas contenus dans la liste de codes externes).

Signification des codes dans l'élément «Payment Method» (<PmtMtd>):

- TRF Credit Transfer
- CHK Cheque
- TRA Transfer Advice

En Suisse, la valeur «TRA» est traitée de la même manière que «TRF», elle n'a pas de fonction particulière. Les valeurs «TRF», «TRA» et «CHK» n'ont aucun effet si un avis de débit doit être créé ou non. De même, les définitions dans les données principales de l'établissement financier sont applicables pour les relevés de compte. Celles-ci ne peuvent pas être substituées dans le message.

4.8 Limitation de la taille des messages

Il n'y a pas de limite dans la taille des messages (nombre max. d'enregistrements de transaction). En fonction de l'établissement financier, un message peut être fractionné lors du traitement pour des raisons techniques ce qui peut avoir un effet sur le nombre d'écritures.

Recommandation: Il est actuellement recommandé au client de ne pas livrer à l'établissement financier des messages (fichiers) comportant un nombre supérieur à 99'999 paiements (C-Level, transactions).

4.9 Jeu de caractères

Les messages ISO 20022 XML autorisent par principe le jeu de caractères «UTF-8». Ainsi, seul le «Latin Character Set», qui est déjà utilisé aujourd'hui, est autorisé par les établissements financiers suisses et dans l'espace SEPA. La liste exacte des caractères autorisés ainsi qu'une table de conversion peuvent être consultées dans les Implementation Guidelines suisses.

4.10 Contrôle de doublon

Le contrôle de doublon est effectué chez les établissements financiers suisses au minimum au niveau du document (message). Pour cette raison, l'élément «Message Identification» (<MsgId>) doit être affecté sans ambiguïté afin de servir de critère pour empêcher tout double traitement au cas où des fichiers auraient été envoyés deux fois involontairement. L'unicité est contrôlée par la plupart des établissements financiers dans un délai de 90 jours au minimum.

Pour les développeurs de logiciels, ceci signifie que pour la transmission, ils doivent identifier sans ambiguïté leurs messages via la «Message Identification» pendant une durée minimale de 90 jours. Les messages présentant une même «Message Identification» sont refusés.

Il est recommandé de conserver l'unicité de la «Message Identification» en général aussi longtemps que possible, afin de faciliter à long terme les recherches ultérieures.

<input checked="" type="checkbox"/>	Additional Optional Service	Explication
AOS	Contrôles de doublons complémentaires	En général, d'autres contrôles techniques de doublons sur d'autres éléments (A-, B- ou C-Level) sont implémentés en tant qu'AOS chez les établissements financiers.

4.11 Flag de salaire/rente (Elément «Category Purpose» <CtgyPurp>)

Les formats suisses pour le trafic électronique de paiements reconnaissent aujourd'hui le «Flag de salaire» ou le «Flag de rente», qui est activé spécialement p. ex. dans le format DTA pour les genres de transaction 827, 836 et 837 dans le Header (désignation de champ DTA Type de paiement = 1).

Si ce Flag est fixé par le débiteur, il a aujourd'hui des effets sur le traitement et l'avis d'ordres de paiement (propre groupement, masquage de détails, etc.).

4.11.1 Contrôle du type d'avis

Côté débit

Dans ISO 20022, le Flag de salaire correspond à l'élément «Category Purpose» avec le code «**SALA**» (salaire) ou «**PENS**» (rentes). Contrairement à la norme DTA, ces codes (p. ex. «SALA» pour salaire) n'ont aucune influence sur le **type de traitement et le type d'avis**, étant donné que des possibilités suffisantes et explicites (voir aussi 4.7 «Contrôle de l'avis de débit (Debtor Account Type)») sont déjà proposées pour le contrôle de l'avis. Par conséquent, l'élément «Debtor Account Type» contrôle le type d'avis voulu et l'élément «Category Purpose» est transmis à titre d'information par les différents établissements financiers pour la suite du traitement.

Les représentations Online-Banking ne sont par principe pas concernées, cependant le code «SALA» (dans l'élément «Category Purpose» dans le B-Level) peut être utilisé pour contrôler l'autorisation d'accès dans le cas des libérations et du droit de signature, si ceci est défini sur le B-Level. Si «Category Purpose» a été défini sur le C-Level, ceci n'a aucune influence sur la représentation.

Côté crédit

L'élément correspondant dans ISO 20022 est «Purpose» (<Purp>) (C-Level). Cet élément est remis à l'établissement financier du créancier, dans le trafic interbancaire, et ne contient aucune instruction de contrôle (p. ex. pour l'avis de crédit). Dans le cas de paiements de salaires ou de rentes, les codes «Category Purpose» «SALA» et «PENS» sont disponibles ici.

Remarque: Si l'identifiant de salaire doit être valable pour le côté crédit et le côté débit, les deux éléments doivent être indiqués. Sur le B-Level «Category Purpose» et sur le C-Level «Purpose».

Si un client (développeur de logiciels) souhaite côté débit le même comportement qu'aujourd'hui, il doit maintenant livrer correctement les éléments suivants:

- **Category Purpose** = **SALA ou PENS**
Recommandation: toujours B-Level
- **Debtor Account/Type/Prtry** = **NOA ou CND** (uniquement pour les paiements globaux)
- **Batch Booking** = TRUE (B-Level)

Il est recommandé de créer un propre message (document) pour les paiements de salaires ou de rentes.

Remarque: Si contrairement à la proposition précédente, «Category Purpose» est défini dans les différents C-Levels, certains C-Levels peuvent contenir «SALA» et d'autres peuvent être sans valeur ou contenir des valeurs différentes. Dans ce cas, le client ne reçoit pour «BatchBooking» = «TRUE» aucune écriture séparée pour «SALA» («BatchBooking» = «TRUE» correspond à un débit avec une écriture mais celle-ci n'est pas identifiée en tant que «Salaire»).

4.12 Variante pour les chèques et les mandats de paiement (mandats postaux)

Pour les chèques et les mandats de paiement (mandats sans numéro de compte du côté du créancier), sont applicables les définitions suivantes (voir aussi chapitre 2 «Opérations bancaires»):

- Élément Payment Method: doit contenir «CHK»
- Élément Creditor Agent: n'est pas indiqué (AOS, voir plus bas)
- Élément Creditor: doit contenir l'adresse complète ou l'identification unique du créancier (adresse avec le nom, le numéro postal d'acheminement, la localité, et si existant la rue et le numéro du bâtiment).
- Élément Cheque Instruction: contient des sub-éléments pour les instructions spécifiques aux chèques.

Remarque: Les chèques sont toujours envoyés sur un B-Level séparé (voir aussi 4.5.2.1 «Utilisation de l'élément «Payment Method»») (étant donné que l'élément «Payment Method» est défini sur le B-Level). Conformément à ISO 20022, l'indication du compte du créancier en combinaison avec «CHK» n'est pas autorisée.

Remarque: Les établissements financiers se réservent le droit de proposer ou non le type de paiement chèque. L'étendue effectivement proposée de types de paiement est documentée dans les descriptions de prestations, spécifiques à chaque établissement.

☒	Additional Optional Service	Explication
AOS	Creditor Agent pour les chèques	Si le remettant d'un message «pain.001» souhaite indiquer de manière explicite la «banque tirée», il peut l'indiquer dans l'élément «Creditor Agent» sous la forme d'un BIC après consultation de son établissement financier.

4.13 Définitions de différents éléments

4.13.1 Élément «Requested Execution Date»

L'élément «Requested Execution Date» (<ReqdExctnDt>) (mandatory) contient la date d'exécution voulue (date à laquelle le compte doit être débité – valeur) de l'ordre de paiement. Du côté des établissements financiers, sont applicables les mêmes règles que jusqu'à présent:

- Pour des dates situées dans le passé: correction automatique au prochain jour d'exécution possible (jour bancaire/postal ouvrable)
- Plage de valeurs possibles pour les banques:
 - Date d'exécution au maximum 60 jours civils dans le futur (à partir de la date de livraison)
 - Date d'exécution au maximum 10 jours civils dans le passé (à partir de la date de livraison)
- Plage de valeurs possibles pour PostFinance:
 - $-90 \leq$ Date d'exécution < 720 jours
(pour les ordres comportant moins de 1000 positions)
 - $-90 \leq$ Date d'exécution < 90 jours
(pour les ordres comportant plus de 1000 positions)

Remarque: Du fait p. ex. des heures limites de réception de l'établissement financier en question, la date d'exécution <ReqdExctnDt> peut être décalée au prochain jour ouvrable possible. En général, chez les établissements financier, il peut exister différentes heures limites de réception en fonction du canal et du type d'ordre.

4.13.2 Élément «Instruction for Debtor Agent» et «Creditor Agent»

L'utilisation des éléments «Instruction for Debtor Agent» et «Creditor Agent» n'est admissible que pour les instructions qui ne sont pas déjà incluses dans d'autres éléments de la norme (p. ex. des paiements urgents doivent être ordonnés via l'élément «Instruction Priority» «HIGH» ou «NORMAL»). L'utilisation doit obligatoirement être convenue avec les établissements du débiteur et du créancier.

Remarque: L'utilisation d'instructions peut conduire à des retards et à des coûts de traitement supplémentaires.

Element	Explication
Instruction for Debtor/Creditor Agent	Des instructions peuvent être utilisées en fonction de la convention avec l'établissement financier.

4.13.3 Control Sum

Les établissements financiers suisses recommandent de toujours utiliser le champ «Control Sum» (<CtrlSum>) sur le A-Level (total de toutes les transactions individuelles, indépendamment des devises). Si le champ est défini, il est validé par l'établissement financier.

5 Customer Direct Debit Initiation

5.1 Traitement du B-Level et du C-Level pour les prélèvements

Les A-, B- et C-Levels dans le cas des prélèvements sont interprétés de la même manière que le «Customer Credit Transfer» où les rôles «Debtor» et «Creditor» apparaissent permutés (B-Level correspond à «Creditor» et C-Level correspond à «Debtor»). Les définitions pour les éléments dans le chapitre 4 «Customer Credit Transfer Initiation» sont aussi valables pour le domaine des prélèvements. Les détails spécifiques au traitement du message «Customer Direct Debit Initiation» (pain.008) sont décrits dans les Implementation Guidelines

- pour le prélèvement suisse et
- pour le prélèvement SEPA (valable jusqu'en octobre 2016)

Le prélèvement SEPA Core et le prélèvement SEPA interentreprises sont actuellement supportés en Suisse. Le recouvrement direct national est conservé jusqu'à nouvel ordre, indépendamment de SEPA.

L'ISO 20022 Maintenance Release 2009 (pain.008.001.02 et pain.002.001.03) est supportée selon les recommandations EPC actuelles pour le prélèvement SEPA.

De la même manière que pour l'ordre de paiement, les établissements financiers mettent en général à disposition un «Status Report» au format «pain.002» pour chaque message remis.

6 Payment Status Report

La description suivante du «Payment Status Report» se base sur la livraison d'une «Customer Credit Transfer Initiation» (pain.001) par le débiteur à son établissement financier. Les définitions s'appliquent par analogie aussi pour la livraison d'une «Customer Direct Debit Initiation» (pain.008) par le créancier à son établissement financier.

6.1 Maniement des erreurs dans les messages entrants

Une «Customer Transfer Initiation» livrée est toujours acquittée avec au moins un «Payment Status Report».

Le message de statut est une réponse directe et immédiate de l'établissement financier au message «Customer Credit Transfer Initiation» reçu. Le message de statut peut être une réponse au message entier ou seulement à certains B-Levels du message. Il ne s'agit pas d'une confirmation d'exécution de l'établissement financier.

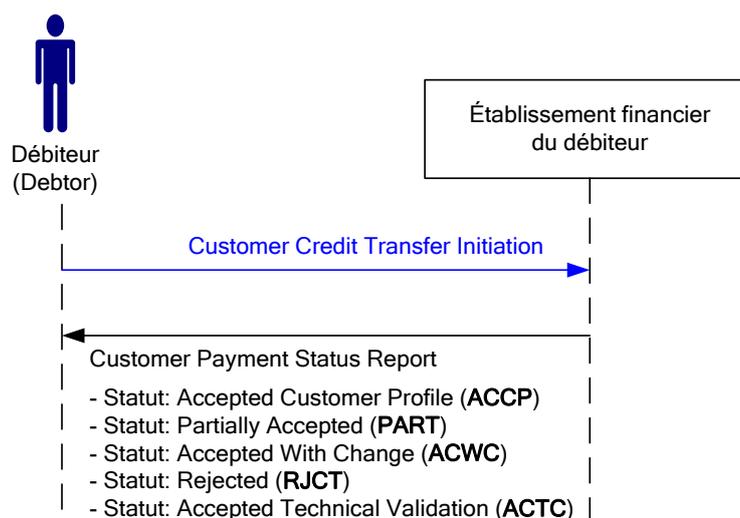


Illustration 11: Vue d'ensemble «Status Report»

Les valeurs «ACCP», «ACWC», «PART» et «RJCT» sont envoyées par principe dans le message de statut. En outre, des messages de statut et d'information supplémentaires avec d'autres valeurs peuvent être livrés, par exemple «ACTC» (après une validation purement technique du message reçu). En fonction de l'établissement financier et du canal de livraison, le «Group Status» peut aussi être omis.

6.1.1 Message «Customer Credit Transfer Initiation» correct

Contrairement aux recommandations SEPA, des messages «Group Status» positifs (A-Level Status) sont également confirmés en Suisse.

Un message «Customer Credit Transfer Initiation» correct est acquitté avec un «Status Report» avec l'élément «Group Status» (ACCP) et la référence A-Level livrée.

6.1.2 Erreurs suite au non-respect du schéma

Les erreurs de syntaxe suite à la validation du schéma conduisent en général au rejet du message entier.

<input checked="" type="checkbox"/>	Additional Optional Service	Explication
AOS	Traitement malgré les erreurs de syntaxe	En fonction de l'établissement, les domaines erronés sont rejetés. Un traitement partiel est effectué sur les éléments corrects du message.

6.1.3 Message «Customer Credit Transfer Initiation» erroné

Les erreurs ainsi que les avertissements et corrections dans une «Customer Credit Transfer Initiation» entrante sont traités comme suit:

- Erreur, avertissement ou correction sur le **A-Level** (Message)
 - Pas de traitement du message avec des erreurs sur le A-Level, y compris tous les B-Levels et C-Levels correspondants (même si ceux-ci sont corrects). Aucune validation des B-Levels et C-Levels correspondants n'est effectuée.
 - Les messages avec des avertissements et corrections sur le A-Level sont traités.
 - Le message de statut contient le «Group Status», la référence du A-Level, l'élément en question avec l'erreur/avertissement/correction correspondant ainsi que son «Reason Code».
- Erreur, avertissement ou correction sur le **B-Level** (Payment)
 - Pas de traitement du groupe de paiements avec des erreurs sur le B-Level, y compris tous les C-Levels correspondants (même si ceux-ci sont corrects). Les C-Levels correspondants ne sont pas validés et aussi aucune référence de C-Level n'est confirmée.
 - Les groupes de paiements avec des avertissements et corrections sur le B-Level sont traités.
 - Le message de statut contient le «Group Status»/«Payment Information Status», les références du A-Level et du B-Level, l'élément en question avec l'erreur/avertissement/correction correspondant ainsi que son «Reason Code».
- Erreur, avertissement ou correction sur le **C-Level** (Transaction)
 - Pas de traitement des paiements avec des erreurs sur le C-Level.
 - Les paiements avec des avertissements et corrections sur le C-Level sont traités.
 - Le message de statut contient le «Group Status»/«Payment Information Status»/«Transaction Status», les références du A-Level, du B-Level et du C-Level, l'élément en question avec l'erreur/avertissement/correction correspondant ainsi que son «Reason Code».

☒	Additional Optional Service	Explication
AOS	Messages de statut supplémentaires	D'autres changements de statut de l'ordre, p. ex. du fait de validations, effacements, exécution, etc. peuvent en fonction de l'établissement, être confirmés avec des messages de statut supplémentaires.
	Message de statut sans «Group Status»	<p>Dans certains cas, le «Group Status» peut être omis.</p> <p>Exemple: Alternativement à la confirmation d'un message «pain.001» avec un message «pain.002» (acquittance), certains établissements peuvent aussi confirmer certains B-Levels d'un «pain.001» par le biais d'un «pain.002». Ces «pain.002» ne contiennent aucun «Group Status» mais se rapportent toujours au «Payment Information Status» et au «Transaction Status».</p>
	Etendue élargie du «Status Report»	<p>Les champs supplémentaires (jusqu'aux ordres originaux livrés dans leur intégralité) peuvent être confirmés en fonction de l'établissement financier.</p> <p>Le «Payment Status Report» est destiné en général à l'émetteur du «Customer Credit Transfer». Il peut alors aussi s'agir d'une «Initiation Party». Le message «pain.002» peut aussi être destiné au débiteur si celui-ci n'est pas l'émetteur du «pain.001» (p. ex. pour les messages de statut dans le cas d'un changement de statut de l'ordre du fait de validations, d'effacements, d'une exécution, etc.).</p>

En cas d'erreurs de format, le message entier est rejeté, le cas échéant les références dans le message n'ont pas pu être lues et ne peuvent pas être envoyées dans le «Status Report».

6.2 Références dans le «Payment Status Report»

Les établissements financiers confirment toutes les références existant dans le message «pain.001» conformément à l'illustration suivante et aux règles dans «pain.002». B-Level et C-Level dans «pain.001» ne sont pas directement identiques au B-Level et au C-Level dans «pain.002», ils y sont situés exactement à un niveau inférieur.

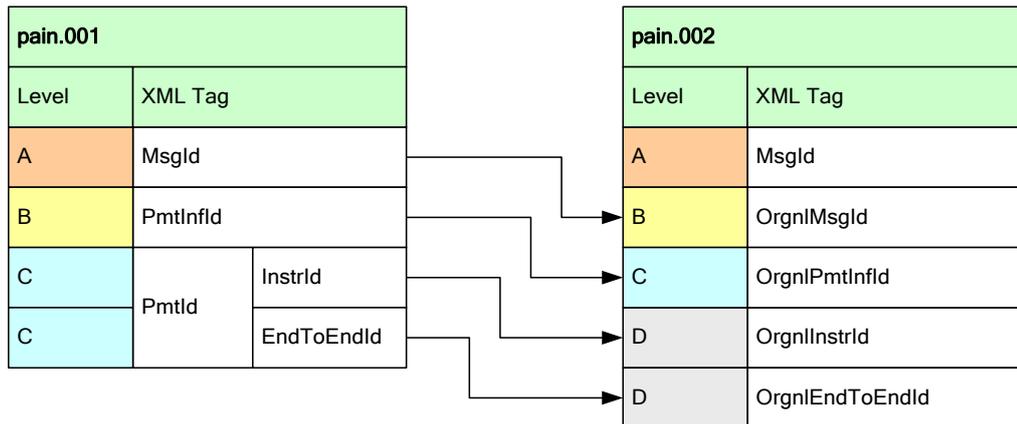


Illustration 12: Schéma de base pour le Mapping de «pain.001» vers «pain.002»

Les références sont retournées au fournisseur en fonction du niveau sur lequel apparaît une erreur pendant l'attribution d'ordre. Les différentes variantes sont décrites en détail ci-dessous.

6.2.1 Erreurs pain.001 sur A-Level/références pain.002 et statuts

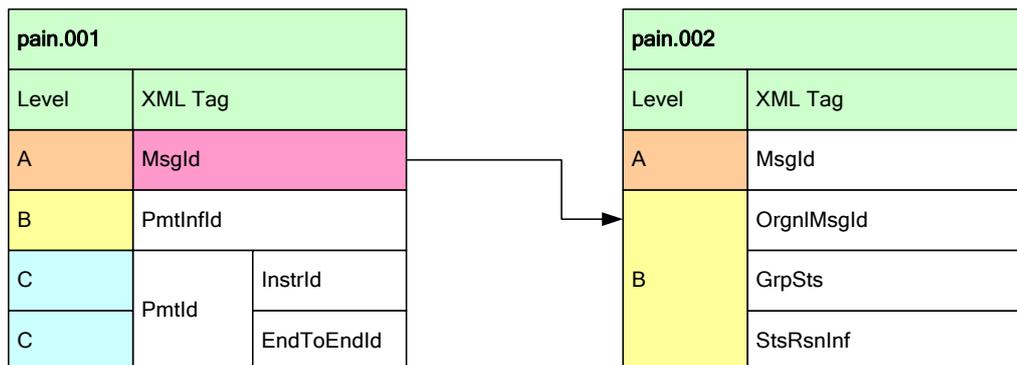


Illustration 13: Erreurs «pain.001» sur A-Level/références dans «pain.002»

6.2.2 Erreurs pain.001 sur B-Level/références pain.002 et statuts

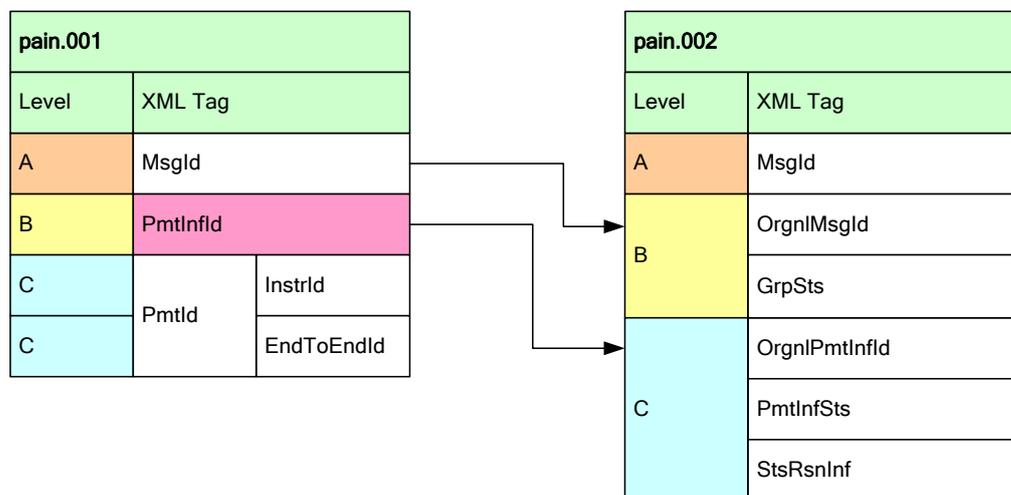


Illustration 14: Erreurs «pain.001» sur B-Level/références dans «pain.002»

6.2.3 Erreurs pain.001 sur C-Level/références pain.002 et statuts

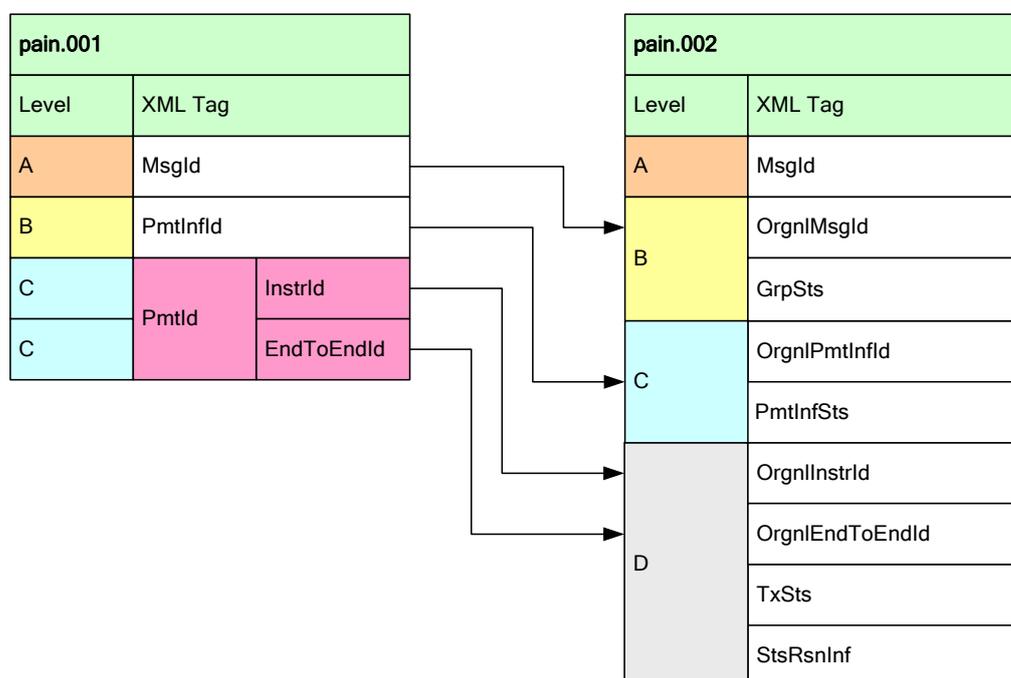


Illustration 15: Erreurs «pain.001» sur C-Level/références dans «pain.002»

Remarque: Si contrairement aux recommandations des banques, «Instruction Identification» (<InstrId>) n'est pas livrée dans le C-Level dans «pain.001», le champ correspondant est confirmé avec «NOT-PROVIDED» dans «pain.002». La transaction correspondante est exécutée.

Remarque: Si contrairement à la définition dans le XML-Schema, l'élément «End To End Identification» (<EndToEndId>) n'a pas été fourni ou a été livré vide, le champ correspondant est confirmé avec «NOTPROVIDED» dans «pain.002» (dans la mesure du possible: cet élément est obligatoire, une absence conduit à une erreur du schéma XML).

6.3 Vue d'ensemble des statuts

Dans le «Payment Status Report», un statut est confirmé dans les éléments suivants:

- dans l'élément **Group Status <GrpSts>**, est valable pour l'ensemble du message reçu Customer Credit Transfer Initiation (A-Level)
- dans l'élément **Payment Information Status <PmtInfSts>**, est valable pour un côté débit (un B-Level)
- dans l'élément **Transaction Status <TxSts>**, est valable pour une transaction (un C-Level).

Les catégories suivantes de statut sont en général supportées:

Code	Statut	Description
ACCP (Accepted Customer Profile)	Group PmtInf	Le contrôle de la syntaxe et de la sémantique a réussi pour l'ensemble des A-, B- et C-Levels (y compris le Customer Profile [par exemple le contrôle d'autorisation au niveau du compte]).
ACWC (Accepted with Change)	Group PmtInf Transact	Le message entier est accepté. Correspond à l'interprétation actuelle des «avertissements» et «corrections» p. ex. correction de la valeur, numéros de clearing enchaînés.
PART (Partially Accepted)	Group PmtInf	Un B-Level ou plusieurs B-Levels n'étaient pas corrects (au minimum 1 correct) ou un C-Level ou plusieurs C-Levels d'un B-Level n'étaient pas corrects (au minimum 1 correct)
RJCT (Rejected)	Group PmtInf Transact	Si dans «Group Status»: le message entier est rejeté. A-Level n'est pas correct, ou tous les B- ou C-Levels ne sont pas corrects. Si «PmtInf»: Toutes les transactions du B-Level correspondant sont rejetées.

Tableau 15: Catégories de statut

Un autre statut prévu est:

Code	Statut	Description
ACTC (Accepted Technical Validation)	Group	Le contrôle de la syntaxe et de la sémantique a réussi pour l'ensemble des A-, B- et C-Levels.

Tableau 16: Statut supplémentaire

☒	Additional Optional Service	Explication
AOS	Statut dans les messages de statut «pain.002»	En plus des statuts décrits ci-dessus, supportés par tous les établissements financiers suisses, d'autres statuts optionnels sont possibles chez certains établissements.

6.4 Degré de détail du «Payment Status Report»

Les règles suivantes sont applicables pour le degré de détail du «Payment Status Report»:

- Toutes les erreurs dans **un message** «pain.001» ou «pain.008» sont mentionnées **dans un** «pain.002» (un «Status Report» pour chaque message reçu, correspond pour ainsi dire à un acquittement). Le «Group Status» est ainsi toujours fourni dans ce cas.
- Si un **A-Level** est rejeté, les références du A-Level sont retournées (sans B- et C-Level, l'élément «Group Status» contient «RJCT»). La référence A est déterminante.
- Si un **B-Level** est rejeté, les références du A-Level et du B-Level sont retournées (sans C-Level, l'élément «Group Status» contient «PART», l'élément «Payment Information Status» contient «RJCT»). La référence de B-Level est déterminante. Les données du C-Level doivent, si besoin est, être rajoutées par le logiciel client. Si tous les B-Levels sont erronés, le «Group Status» est aussi retourné sous la forme «RJCT».
- Si un **C-Level** est rejeté, les références du A-, du C- et du B-Level sont retournées (l'élément «Group Status» contient «PART», l'élément «Payment Information Status» contient «PART», l'élément «Transaction Status» contient «RJCT»). La référence de C-Level en liaison avec la référence de B-Level est déterminante ici. Si tous les C-Levels d'un B-Level sont erronés, le «Payment Information Status» est aussi retourné sous la forme «RJCT». Si tous les C-Levels de tous les B-Levels sont erronés, le «Payment Information Status» et le «Group Status» sont aussi retournés sous la forme «RJCT».

Remarques:

- En cas d'erreurs de syntaxe (non respect du schéma XML) et en fonction de la valeur, tous les détails ne peuvent pas être renvoyés. (Si du fait d'une erreur fatale, aucun «Status Report» ne pouvait être généré, l'expéditeur est en règle générale contacté par l'établissement financier via d'autres canaux).
- En plus des références, l'élément original erroné est renvoyé, dans la mesure du possible, dans le «Status Report» (voir les exemples en annexe).
- Concernant les messages supplémentaires et de l'étendue élargie des «Status Reports», voir également AOS dans le chapitre 6.1.3.

6.4.1 Exemple

Ci-dessous un exemple de message avec un

- B-Level (PmtInflId_1) entièrement correct
- B-Level (PmtInflId_2) avec une erreur sur le B-Level
- B-Level (PmtInflId_3) avec une erreur sur le C-Level (InstrId_8)
- B-Level (PmtInflId_4) avec une erreur sur tous les C-Levels (InstrId_10 à InstrId_12)

Dans cet exemple, toutes les erreurs dans un message «pain.001» sont mentionnées dans un «pain.002» (acquiescement).

pain.001 et pain.002			Remarques																																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">pain.001</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Cstmr-Msgld_1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>PmtInflId_1</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_1</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_2</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_3</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>PmtInflId_2</td> <td>NOK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_4</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_5</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_6</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>PmtInflId_3</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_7</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_8</td> <td>NOK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_9</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>PmtInflId_4</td> <td>OK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_10</td> <td>NOK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_11</td> <td>NOK</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>InstrId_12</td> <td>NOK</td> </tr> </tbody> </table>			pain.001			A	Cstmr-Msgld_1		B	PmtInflId_1	OK	C	InstrId_1	OK	C	InstrId_2	OK	C	InstrId_3	OK	B	PmtInflId_2	NOK	C	InstrId_4	OK	C	InstrId_5	OK	C	InstrId_6	OK	B	PmtInflId_3	OK	C	InstrId_7	OK	C	InstrId_8	NOK	C	InstrId_9	OK	B	PmtInflId_4	OK	C	InstrId_10	NOK	C	InstrId_11	NOK	C	InstrId_12	NOK	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">pain.002</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Msgld = Agnt-Msgld_1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>OrgnlMsgld = Cstmr-Msgld_1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>GrpSts = PART</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>OrgnlPmtInflId = PmtInflId_2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>PmtInfSts = RJCT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>OrgnlPmtInflId = PmtInflId_3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>PmtInfSts = PART</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>OrgnlInstrId = InstrId_8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>TxSts = RJCT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>OrgnlPmtInflId = PmtInflId_4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>PmtInfSts = RJCT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>OrgnlInstrId = InstrId_10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>TxSts = RJCT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>OrgnlInstrId = InstrId_11</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>TxSts = RJCT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>OrgnlInstrId = InstrId_12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>TxSts = RJCT</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	pain.002			A	Msgld = Agnt-Msgld_1		B	OrgnlMsgld = Cstmr-Msgld_1		B	GrpSts = PART		C	OrgnlPmtInflId = PmtInflId_2		C	PmtInfSts = RJCT		C	OrgnlPmtInflId = PmtInflId_3		C	PmtInfSts = PART		D	OrgnlInstrId = InstrId_8		D	TxSts = RJCT		C	OrgnlPmtInflId = PmtInflId_4		C	PmtInfSts = RJCT		D	OrgnlInstrId = InstrId_10		D	TxSts = RJCT		D	OrgnlInstrId = InstrId_11		D	TxSts = RJCT		D	OrgnlInstrId = InstrId_12		D	TxSts = RJCT		<p>Msgld_1: Le statut du message entier (Group) est PART.</p> <p>PmtInflId_1: Pas de confirmation pour des B- et C-Levels corrects.</p> <p>PmtInflId_2: Le statut du B-Level est RJCT. Pour les B-Levels erronés, la référence du B-Level erroné est fournie.</p> <p>PmtInflId_3: Le statut du B-Level est implicitement PART. Pour les C-Levels erronés, la référence pour les B- et C-Levels est fournie.</p> <p>PmtInflId_4: Le statut du B-Level est implicitement RJCT. La référence du B-Level et les références de tous les C-Levels erronés sont fournies.</p>
pain.001																																																																																																																
A	Cstmr-Msgld_1																																																																																																															
B	PmtInflId_1	OK																																																																																																														
C	InstrId_1	OK																																																																																																														
C	InstrId_2	OK																																																																																																														
C	InstrId_3	OK																																																																																																														
B	PmtInflId_2	NOK																																																																																																														
C	InstrId_4	OK																																																																																																														
C	InstrId_5	OK																																																																																																														
C	InstrId_6	OK																																																																																																														
B	PmtInflId_3	OK																																																																																																														
C	InstrId_7	OK																																																																																																														
C	InstrId_8	NOK																																																																																																														
C	InstrId_9	OK																																																																																																														
B	PmtInflId_4	OK																																																																																																														
C	InstrId_10	NOK																																																																																																														
C	InstrId_11	NOK																																																																																																														
C	InstrId_12	NOK																																																																																																														
pain.002																																																																																																																
A	Msgld = Agnt-Msgld_1																																																																																																															
B	OrgnlMsgld = Cstmr-Msgld_1																																																																																																															
B	GrpSts = PART																																																																																																															
C	OrgnlPmtInflId = PmtInflId_2																																																																																																															
C	PmtInfSts = RJCT																																																																																																															
C	OrgnlPmtInflId = PmtInflId_3																																																																																																															
C	PmtInfSts = PART																																																																																																															
D	OrgnlInstrId = InstrId_8																																																																																																															
D	TxSts = RJCT																																																																																																															
C	OrgnlPmtInflId = PmtInflId_4																																																																																																															
C	PmtInfSts = RJCT																																																																																																															
D	OrgnlInstrId = InstrId_10																																																																																																															
D	TxSts = RJCT																																																																																																															
D	OrgnlInstrId = InstrId_11																																																																																																															
D	TxSts = RJCT																																																																																																															
D	OrgnlInstrId = InstrId_12																																																																																																															
D	TxSts = RJCT																																																																																																															

Tableau 17: Exemple de degré de détail du «Status Report»

6.5 Dépendances du «Group Status» et du «Payment Information Status»

Group Status	Payment Information Status/Transaction Status
ACCP/ACTC	Le message entier a été reçu et est traité. Aucun détail n'est confirmé. Il existe probablement des avertissements/corrections (ACWC) mais pas d'erreur.
PART	Seulement une partie du message est traitée (au moins une transaction). Seules les transactions erronées sont envoyées en retour avec «Transaction Status» = «RJCT». Les transactions éventuellement modifiées avec «Transaction Status» = «ACWC» sont également envoyées.
RJCT	Le message entier est rejeté. Les erreurs sont retournées.

Tableau 18: Dépendances du «Group Status» et du «Payment Information Status»

6.6 Tableau des erreurs dans pain.001 en relation avec les statuts dans pain.002

Le tableau suivant présente à nouveau toutes les combinaisons possibles:

pain.002							
pain.001	Statut			IDs initiales de pain.001			
Erreur sur	Group	Payment Inf	Transaction	Message	Payment	Instruction	EndToEnd
A-Level	RJCT			X			
B-Level (tous)	RJCT	RJCT		X	X		
B-Level (certains)	PART	RJCT		X	X		
C-Level (tous)	RJCT	RJCT	RJCT	X	X	X	X
C-Level (tous d'un B-Level, au moins 1 B-Level correct)	PART	RJCT	RJCT	X	X	X	X
C-Level (certains d'un B-Level)	PART	PART	RJCT	X	X	X	X
Avertissements sur	Group	Payment Inf	Transaction	Message	Payment	Instruction	EndToEnd
A-Level	ACWC			X			
B-Level (certains ou tous)	ACCP	ACWC		X	X		
C-Level (certains ou tous)	ACCP	ACWC	ACWC	X	X	X	X
Pas d'erreur	Group	Payment Inf	Transaction	Message	Payment	Instruction	EndToEnd
A-Level	ACCP/ ACTC			X			

Tableau 19: Tableau des erreurs dans «pain.001» en relation avec les statuts dans «pain.002»

6.6.1 Erreurs pain.001 sur A-Level/«Group Status» possibles

Statut		Causes possibles
pain.002		Une erreur est apparue dans le «Group Header» (éléments 1.0 à 1.9), p.ex.: <ul style="list-style-type: none"> • «Creation Date Time» non valable • «Number Of Transactions» erroné • «Control Sum» erroné • «Initiating Party» non valable • «Forwarding Agent» non valable • ...
Level	XML Tag	
A	MsgId	
B	OrgnMsgId	
B	GrpSts = RJCT	

Tableau 20: Group Status

En cas d'erreurs dans «pain.001» sur le A-Level, aucun statut «Payment Information» ou aucun statut «Transaction» n'est retourné.

6.6.2 Erreurs pain.001 sur B-Level/«Group Status» possibles

Group Status		Causes possibles
pain.002		Tous les C-Levels de tous les B-Levels sont erronés. Erreurs possibles sur le B-Level, voir le paragraphe suivant («Group Status» = «RJCT»).
Level	XML Tag	
A	MsgId	
B	OrgnMsgId	
B	GrpSts = RJCT	
C	OrgnPmtInfld	
C	PmtInfSts = RJCT	

pain.002	
Level	XML Tag
A	MsgId
B	OrgnMsgId
B	Group Status = PART
C	OrgnPmtInflId
C	PmtInfSts = RJCT

Si une erreur est apparue dans la «Payment Information» (éléments 2.0 à 2.26)

- «Payment Method» non valable
- «Payment Type Information» non valable
- «Debtor Account» n'est pas autorisé
- Statut implicite si tous les C-Levels de ce B-Level sont erronés.
- ...

Tableau 21: Payment Information Status

6.6.3

Erreurs pain.001 sur C-Level/«Group Status» possibles

Group Status		Causes possibles
pain.002		Statut implicite si tous les C-Levels d'un message sont erronés. Les erreurs sur le C-Level peuvent p. ex. être les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • «Payment Identification» absente • «Clearing Channel» non autorisé • Oppositions p. ex. Service Level Code = SEPA avec «Currency Of Transfer» = USD • «Ultimate Debtor» n'existe pas • ...
Level	XML Tag	
A	MsgId	
B	OrgnMsgId	
B	GrpSts = RJCT	
C	OrgnPmtInflId	
C	PmtInfSts = RJCT	
D	OrgnInstrId	
D	TxSts = RJCT	

Tableau 22: Transaction Status

6.7 Status Reason Information

Pour chaque «Transaction Status» négatif, la «Status Reason Information» correspondante est retournée. L'information est définie sous forme de type complexe et est composée des éléments principaux suivants:

1. **Originator** <Orgtr>

Les établissements financiers suisses indiquent ici le BIC d'expéditeur (p. ex. UBSWCHZH). Exceptionnellement, le nom de l'expéditeur peut être indiqué si l'auteur de l'information de statut n'est pas l'expéditeur du message («Group Header/Initiating Party» ou «Group Header/Creditor Agent»).

2. **Reason Code** <Rsn>/<Cd>

Il s'agit d'une part de codes enregistrés auprès de l'ISO et d'autre part de codes possibles chez les établissements financiers suisses (ceux-ci sont envoyés dans l'élément «Proprietary» <Rsn>/<Prtry>).

Une liste des codes possibles est disponible dans les Implementation Guidelines et sous forme de liste de codes externes sur le site www.iso20022.org.

3. **Additional Information** <AddtlInf>

(105 caractères pour le texte d'erreur)

Peut être utilisé en option pour fournir des informations supplémentaires relatives au «Reason Code».

7 Déclaration générale au sujet du lancement

7.1 Scénarios de transition

Banque – Banque

Aussi longtemps que dans le monde interbancaire (SIC, SWIFT), la norme ISO 20022 ne sera pas encore entièrement mise en œuvre, il existera des restrictions dans l'étendue des données transmises. Les éléments de données de la norme ISO qui ne peuvent pas être reproduits directement dans les formats existants, ne sont ainsi pas retransmis ou seulement de manière limitée.

Banque – Client

Les mêmes limitations apparaissent lors de l'échange de données avec les clients aussi longtemps que les messages «camt» ne sont pas utilisés systématiquement par les établissements financiers pour les avis et relevés de compte. Ce n'est qu'avec l'introduction de messages «camt» que la partie Reporting de la norme ISO 20022 pourra être exploitée entièrement du côté du débiteur.

7.2 Date de lancement du côté des établissements financiers

Les premières possibilités de livraison sont déjà offertes aujourd'hui. Il convient d'interroger directement l'établissement financier concerné pour connaître l'étendue exacte des messages et la date de lancement (voir également www.iso-payments.ch avec la publication des dates des établissements financiers et développeurs de logiciels).

Date la plus tardive: La décision du SPC (Swiss Payments Council) est encore en suspens.

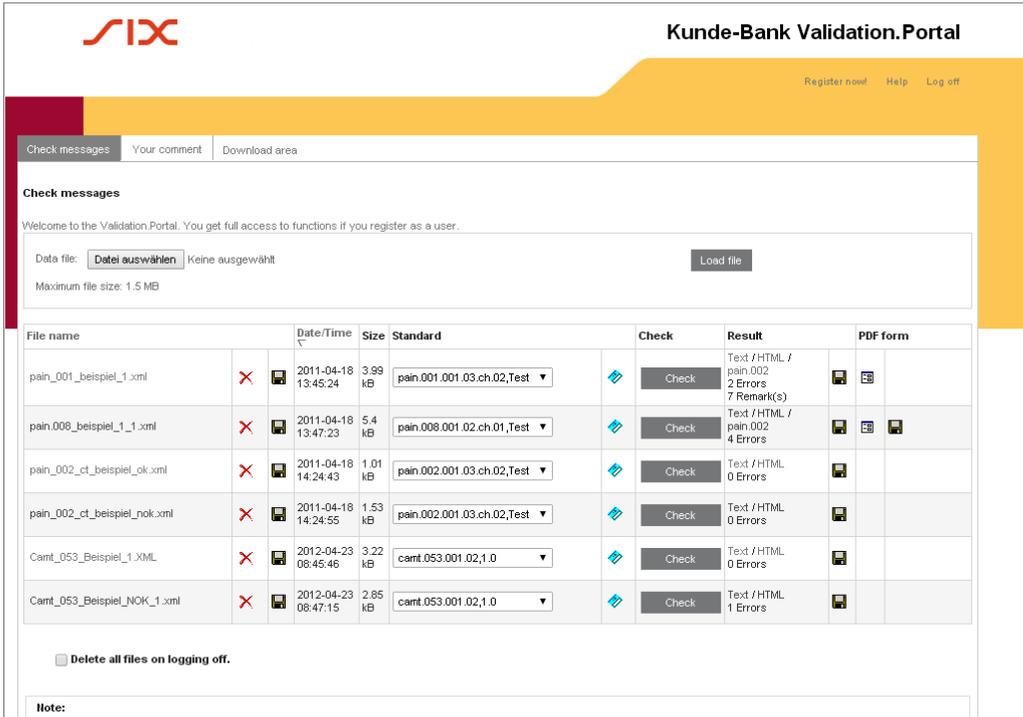
8 Service de validation

La migration des clients, fournisseurs de logiciels et établissements financiers est assistée par un portail de validation centrale pour les messages client-banque. Les objectifs de cette plate-forme sont les suivants:

- Promotion de l'utilisation uniforme de la norme ISO 20022, en particulier des Business Rules et Implementation Guidelines suisses, par tous les établissements financiers et fournisseurs de logiciels.
- Prévention d'erreurs et de problèmes lors de la livraison et de la délivrance de messages ISO entre les clients ou fournisseurs de logiciels et les établissements financiers.
- Service central de validation amont comme base pour les éventuels tests bilatéraux supplémentaires entre les banques et les clients ou fournisseurs de logiciels (actuellement, chaque établissement financier doit effectuer des tests bilatéraux avec chaque fournisseur de logiciels).
- Coordination et développement des Implementation Guidelines avec le groupe de travail 20022 Payments CH.

L'ensemble des messages, pour lesquels des Implementation Guidelines ont été publiés, sont supportés par le portail de validation:

- pain.001: Customer Credit Transfer Initiation
- pain.008: Customer Direct Debit Initiation pour le prélèvement suisse
- pain.008: Customer Direct Debit Initiation pour le prélèvement SEPA
- pain.002: Payment Status Report
- camt.052: Bank to Customer Report
- camt.053: Bank to Customer Statement
- camt.054: Bank to Customer Debit/Credit Notification



The screenshot shows the 'Kunde-Bank Validation.Portal' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Register now!', 'Help', and 'Log off'. Below this, there are tabs for 'Check messages', 'Your comment', and 'Download area'. The main content area is titled 'Check messages' and includes a welcome message: 'Welcome to the Validation.Portal. You get full access to functions if you register as a user.' Below the welcome message, there is a 'Data file:' section with a 'Datei auswählen' button and a 'Keine ausgewählt' status, and a 'Load file' button. A note indicates 'Maximum file size: 1.5 MB'. The main part of the interface is a table with the following columns: File name, Date/Time, Size, Standard, Check, Result, and PDF form. The table contains six rows of data, each representing a file upload. The 'Check' column shows a blue diamond icon, and the 'Result' column shows the status of the validation (e.g., '2 Errors', '7 Remark(s)', '0 Errors', '1 Errors').

File name	Date/Time	Size	Standard	Check	Result	PDF form
pain_001_beispiel_1.xml	2011-04-18 13:45:24	3.99 kB	pain.001.001.03.ch.02,Test	✔	Text / HTML / 2 Errors / 7 Remark(s)	📄
pain_008_beispiel_1_1.xml	2011-04-18 13:47:23	5.4 kB	pain.008.001.02.ch.01,Test	✔	Text / HTML / pain.002 4 Errors	📄
pain_002_ct_beispiel_ok.xml	2011-04-18 14:24:43	1.01 kB	pain.002.001.03.ch.02,Test	✔	Text / HTML / 0 Errors	📄
pain_002_ct_beispiel_nok.xml	2011-04-18 14:24:55	1.53 kB	pain.002.001.03.ch.02,Test	✔	Text / HTML / 0 Errors	📄
Camt_053_Beispiel_1.XML	2012-04-23 08:45:46	3.22 kB	camt.053.001.02,1,0	✔	Text / HTML / 0 Errors	📄
Camt_053_Beispiel_NOK_1.xml	2012-04-23 08:47:15	2.85 kB	camt.053.001.02,1,0	✔	Text / HTML / 1 Errors	📄

At the bottom of the table, there is a checkbox labeled 'Delete all files on logging off.' and a 'Note:' section.

Illustration 16: Portail de validation client-banque

Le portail de validation réalise les missions suivantes:

- Les clients, fournisseurs de logiciels et établissements financiers peuvent télécharger des messages générés sur le portail de validation, via Internet.
- Les résultats de la validation sont mis à disposition des clients, fournisseurs de logiciels et établissements financiers pour visualisation et téléchargement, sous la forme de message «pain.002» ainsi que sous la forme d'une description générée du résultat de test (texte et HTML).
- Dans la description générée des résultats de validation, la distinction est faite entre les «Erreurs» et les «Remarques». Alors que les messages avec «Erreurs» sont en règle générale rejetés par l'établissement financier, les «Remarques» au sujet de possibles différences dans le message validé doivent attirer l'attention sur des recommandations dans les Implementation Guidelines. Les «Remarques» ne devraient pas conduire à un rejet du message.
- SIX Interbank Clearing met à disposition des interlocuteurs pour l'exploitation de la plate-forme et soumet les thèmes apparus aux groupes de travail des établissements financiers afin de préciser et de compléter les recommandations suisses.

Remarque: Avant la première livraison d'un message ISO à un établissement financier, le fournisseur de logiciels/client doit contacter l'établissement financier en question et clarifier l'utilisation des différents messages ISO. Un résultat positif du service de validation ne remplace pas le cas échéant des contrôles plus approfondis spécifiques aux établissements financiers.

9 Business Rules Customer Cash Management

Les messages de Cash Management sont utilisés à des fins de Reporting vis-à-vis des clients en tant que débiteur (<Debtor>) et créancier (<Creditor>).

Le message «pain.002» (Payment Status Report) au niveau de l'interface client n'est pas considéré ici comme message de Cash Management étant donné que ce message est généré uniquement en relation avec un ordre spécifique (voir aussi chapitre 6 «Payment Status Report»).

Les messages de Cash Management sont utilisés pour le Reporting. Les établissements financiers suisses peuvent proposer les types de message suivants:

Message ISO 20022	Application	SWIFT
camt.052	Bank to Customer Account Report (mouvements de compte pendant la journée)	TM942, TM941
camt.053	Bank to Customer Statement (relevé de compte à la fin de la journée)	TM940, TM950
camt.054	Bank to Customer Debit/Credit Notification (avis de débit/crédit)	TM900, TM910

Tableau 23: Messages de Cash Management

Messages optionnels	Explication
Support de camt.052	Les établissements financiers ne proposent pas tous les messages pour l'annonce de mouvements de compte Intraday.
Support de camt.054	Les établissements financiers ne proposent pas tous les messages pour les avis de débit et de crédit.

9.1 Principes de la structure des messages

9.1.1 Traitement des B-, C- et D-Levels

Dans les messages (A-Level, Document), les B-, C- et D-Levels dans le Customer Cash Management sont interprétés comme suit:

B-Level: Niveau du compte (Statement) – informations dans le relevé (Report), concernant le compte, p. ex. numéro de compte, devise et solde du compte.

C-Level: Niveau montant (Entry) – informations relatives à une écriture, p. ex. date, débit/crédit, montant et devise. Le C-Level peut être répété plusieurs fois et peut même être absent s'il n'y a aucune écriture.

D-Level Détails montant (Entry Details) – informations détaillées relatives à une écriture, p. ex. références du débiteur livrées au préalable avec «pain.001» (p. ex. End To End Identification) et référence du créancier (Remittance Information, p. ex. référence BVR ou Creditor Reference). Les Business Rules suisses prévoient qu'un D-Level soit affiché pour chaque C-Level. Il est prévu que des informations détaillées relatives à une écriture doivent être entrées sur le D-Level.

9.2 Significations de camt.052, camt.053 et camt.054

En fonction du message, des informations significatives doivent ou peuvent apparaître dans le relevé ou ne sont pas renseignées. Le tableau suivant présente les principales différences:

Information/Message	camt.052 Account Report	camt.053 Statement	camt.054 Debit/Credit Notification
Header (A-Level)	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Compte (Statement: B-Level)	obligatoire ²	obligatoire	obligatoire ³
Ecriture (Entry: C-Level)	optionnel	optionnel	obligatoire
Détails de l'écriture (Entry Details: D-Level)	optionnel	optionnel	obligatoire
Ecriture comptabilisée	✓	✓	✓
Ecriture pré-enregistrée	✓	–	✓
Détails de l'écriture	✓	✓	✓

«✓» = L'attribut peut être présent / «–» = L'attribut n'est pas présent

Tableau 24: Significations des messages de Cash Management

Définitions:

Ecriture comptabilisée: Il s'agit d'une **écriture définitive** (en règle générale en tant que résultat d'un traitement de fin de journée), pour laquelle plus aucun effacement n'est possible. Une correction n'est effectuée que via une écriture de contre-passation visible pour le client.

Ecriture pré-enregistrée: Une **écriture intrajournalière** devient en fin de journée une écriture comptabilisée (voir plus haut). Même pour une écriture sous forme de résultat d'un traitement Intraday, une correction n'est possible que via une écriture de contre-passation visible pour le client.

9.3 Limitation de taille

Les éventuelles limitations de messages «camt» doivent être convenues avec l'établissement en question.

9.4 Référencement de messages individuels

L'élément «Message Identification» du groupe d'éléments «Group Header» sert au référencement d'un message «camt.05x». Cette référence est spécifique à l'établissement et unique pendant une année au minimum.

² solde optionnel

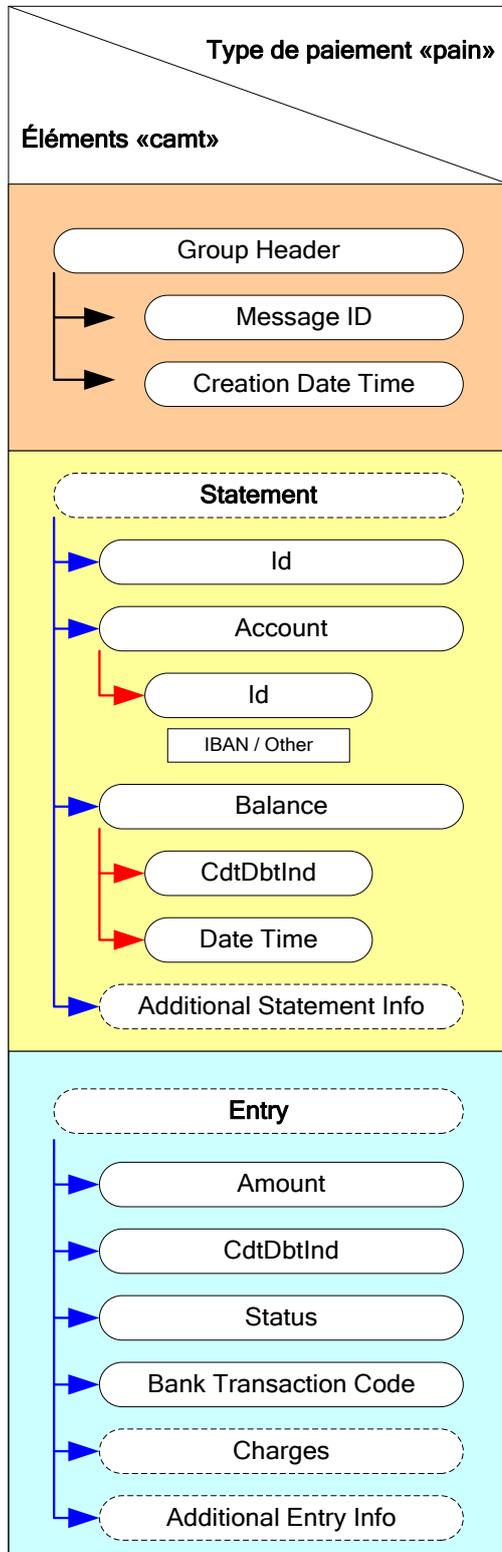
³ sans solde

9.5 Ventilation d'ordres globaux (pain.001, pain.008)

Tous les établissements financiers supportent une ventilation d'ordres globaux (p. ex. la livraison d'un ordre «pain» avec un B-Level et cent C-Levels) dans le message «camt.053» sur le D-Level (détails de transaction).

☒	Additional Optional Service	Explication
AOS	Ordres globaux	<p>Quelques établissements proposent sous forme d'AOS l'indication séparée des transactions d'un ordre de paiement global dans l'avis de débit (camt.054).</p> <p>Le contrôle de l'indication de telles transactions dans les messages «camt» est spécifique à chaque établissement (p. ex. à partir de la combinaison des éléments «Batch Booking» et «Debtor Account Type» dans l'ordre de paiement «pain.001» ou sur la base de paramètres de transmission pour la remise ou au moyen de données principales enregistrées chez l'établissement financier).</p>

9.6 Définitions de différents éléments sur la base de camt.053



Les considérations suivantes des différents éléments se basent sur le message «camt.053» (Customer Statement). Les différences ou compléments pour les messages «camt.052» (Customer Account Report) ou «camt.054» (Customer Debit/Credit Notification) sont marqués de manière explicite en tant que tels dans le texte.

Les éléments essentiels des Levels A, B et C sont reproduits ci-contre. Les paragraphes suivants décrivent pour chaque Level (également le D-Level) les éléments essentiels et leur utilisation en Suisse.

Remarque: Lors de l'introduction de «camt», il peut arriver que pendant la phase transitoire, il existe – en fonction de l'établissement – des différences dans le degré de détail des informations mises à disposition. Pour toutes les offres, le client peut supposer qu'il reçoit dans les messages «camt» des informations similaires à celles pour les messages existants (p. ex. TM940). En outre, des éléments ISO typiques (p. ex. «End-to-End ID» ou la «Remittance Information» comme la référence BVR structurée ou la «Creditor's Reference») sont maintenant mis à disposition.

9.6.1 Balance <Bal>, B-Level

Informations relatives au solde du compte.

9.6.2 Balance Type <Tp>, B-Level

Le type de solde (champ obligatoire sur le B-Level) est défini dans l'élément «Balance Type» (<BalanceType2Choice>). La norme ISO prédéfinit une liste de codes externes. Les valeurs suivantes sont utilisées en Suisse:

Code	Description (Source: ISO)	Code français
CLAV	Closing Available	Solde valeur
CLBD	Closing Booked	Solde de clôture (solde comptable)
FWAV	Forward Available	Solde valeur futur
ITAV	Interim Available	Solde valeur provisoire
ITBD	Interim Booked	Solde comptable provisoire
OPBD	Opening Booked	Solde d'ouverture (solde comptable)

Tableau 25: Codes des soldes ISO

Définitions:

- Closing Available/Solde valeur:
Solde valeur disponible pour le titulaire du compte (solde significatif pour les intérêts) à la date du relevé.
Correspond dans SWIFT TM940/950 au champ 64.
- Closing Booked/Solde de clôture (solde comptable):
Solde après la date d'écriture, contient toutes les écritures comptabilisées (indépendamment de la date de valeur).
Correspond dans SWIFT TM940/950 au champ 62.
- Forward Available/Solde valeur futur
Mouvements par valeur dans le futur
Correspond dans SWIFT TM940/950 au champ 65.
- Interim Available/Solde valeur provisoire
Solde valeur provisoire, calculé durant la journée, peut encore changer.
Correspond dans SWIFT TM941 au champ 64.
- Interim Booked/Solde comptable provisoire
Solde valeur provisoire, calculé durant la journée, peut encore changer.
Correspond dans SWIFT TM941 au champ 62.
- Opening Booked/Solde d'ouverture (solde comptable)
Solde d'ouverture, correspond au solde de clôture du dernier Report.
Correspond dans SWIFT TM940/950 au champ 60.

9.6.3 Entry Status <Sts>, C-Level

Le statut d'une écriture (champ obligatoire dans le C-Level) est défini dans l'élément «Entry Status» (<EntryStatus2Code>). La norme prescrit une liste des valeurs dans le Schema. Du côté des établissements financiers suisses, les codes suivants sont supportés.

Code	Description	Code français
BOOK	Booked	Comptabilisé
PDNG	Pending	Préenregistré

Tableau 26: Codes des statuts d'enregistrement ISO

Définitions:

- Booked/Comptabilisé:
Toutes les écritures comptabilisées, autrement dit les transactions déjà saisies dans la comptabilité End-of-Day.
- Pending/Préenregistré
Toutes les écritures préenregistrées, autrement dit les transactions qui ne sont pas encore comptabilisées dans la comptabilité End-of-Day (transactions Intraday).

Seul «BOOK» est autorisé dans le message «camt.053». Statut de «camt.052» et «camt.054», voir chapitre 9.7.2 «Entry Status <Sts>, C-Level» et 9.8.2 «Entry Status <Sts>, C-Level».

9.6.4 Bank Transaction Code <BkTxCd>, C-Level

Le type d'écriture est défini dans l'élément «Banque Transaction Code» (<BkTxCd>) (champ obligatoire sur le C-Level). Il s'agit ici d'une liste de codes ISO définis en externe. En Suisse, le code actuel (spécifique à chaque établissement) est aussi connu en tant que code opération de banque.

Voir http://www.iso20022.org/external_code_list.page pour les codes ISO et les recommandations suisses pour le Cash Management avec les descriptions de codes sélectionnés (domaine paiements), proposés en Suisse par tous les établissements.

Le «ISO Banque Transaction Code» est structuré de la manière suivante:

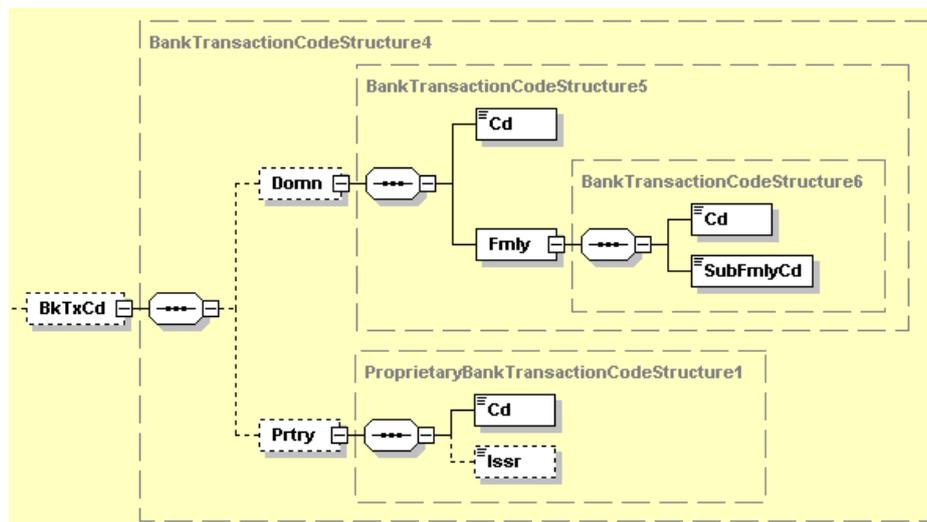


Illustration 17: Bank Transaction Code

Domain:	Niveau le plus élevé de l'identification. Renseigne sur les domaines dans lesquels l'écriture a été classée (p. ex. paiements ou Cash Management).
Family:	Décrit le genre de transaction de l'écriture (p. ex. Issued Direct Debits ou Account Balancing).
Sub Family:	Niveau le plus bas avec des informations détaillées concernant l'écriture (p. ex. SEPA Core Direct Debit ou Fees).
Remarque:	La Recommandation suisse ne prévoit pas de proposer des Transaction Codes existants (code d'écriture comptable, code opération de banque) dans le champ «Proprietary» <Prty>. Lors de la délivrance de messages «camt», seul le code structuré selon «Domain/Family/ Sub Family» est fourni.

Dans le domaine des paiements, les établissements financiers se sont concertés pour proposer une liste de codes uniformes (Subset de la liste de codes ISO) pour le renseignement de ces éléments (voir aussi la liste dans l'annexe A dans les recommandations suisses pour le Cash Management). Tous les codes proposés correspondent à une triple combinaison en vigueur conformément aux directives ISO.

Remarque TM SWIFT: Correspond dans TM942, TM940/950 au champ 61, Statement Line (Transaction Type Identification Code), Subfield 6.

9.6.5 References <Refs>, D-Level

En Suisse, les identifications de transaction suivantes sont livrées pour l'écriture.

- **MessageIdentification:** Identification de message à partir du message initial d'ordre (p. ex. A-Level de «pain.001» ou de TM103, champ 20)
- **AccountServicerReference:** Référence unique de l'écriture, attribuée par l'établissement financier La référence au C-Level et au D-Level peut être différente (p. ex. en cas de ventilation d'ordres globaux). Dans le cas de transactions individuelles, la référence est identique.
- **PaymentInformationIdentification:** Identification issue du message initial d'ordre (B-Level, p. ex. de «pain.001»).
- **EndToEndIdentification:** La référence client du débiteur provenant de l'ordre initial est indiquée de bout-en-bout (C-Level, p. ex. de «pain.001»). Selon les règles de Mapping de SWIFT, ceci correspond au champ 61, Subfield 7 (Reference Account Owner) dans SWIFT TM940.

Remarque: Pour la «EndToEndIdentification», il s'agit selon la définition ISO d'un élément instrué qui est utilisé par le donneur d'ordre (pain.001: débiteur, pain.008: créancier), pour identifier clairement une transaction. L'ID n'est pas modifiée lors de la transmission.

Remarque: La référence structurée (p. ex. référence BVR ou RF-Creditor's Reference) ou la référence instrué du créancier est livrée dans l'élément «Remittance Information» (voir chapitre 4.4 «Références «Customer Credit Transfer Initiation»»).

Texte original ISO: «*Unique identification, as assigned by the initiating party, to unambiguously identify the transaction. This identification is passed on, unchanged, throughout the entire end-to-end chain.*»

- **MandatIdentification:** Identification de mandat provenant de l'ordre initial de prélèvement (C-Level, à partir de «pain.008»).
- **InstructionIdentification:** Identification issue du message initial d'ordre (p. ex. C-Level, p. ex. à partir de «pain»).

Les éléments suivants ne sont pas utilisés en Suisse dans le Release actuel:

- **TransactionIdentification**
- **ChequeNumber**
- **ClearingSystemReference**
- **Proprietary**

9.6.6 Bank Transaction Code <BkTxCd>, D-Level

Informations relatives au type d'opération. Liste de codes externes identique à l'élément sur le C-Level (voir chapitre 9.6.4 Bank Transaction Code <BkTxCd>, C-Level). Le code sur le D-Level peut être différent par rapport au C-Level p. ex. en cas d'un ordre global (voir également la liste des codes CH dans l'Annexe A dans les recommandations suisses pour le Cash Management).

9.6.7 Purpose <Purp>, D-Level

Motif de la transaction dans l'ordre. «Purpose» (p. ex. SALA) peut, en fonction de la continuité des systèmes, être affiché pour le débiteur et pour le créancier. Les codes sont gérés dans une liste externe (type ExternalPurposeCode, voir www.iso20022.org).

9.6.8 Remittance Information <RmtInf>, D-Level

Le champ est composé de plusieurs sub-éléments. En Suisse, le champ <CdtrRefInf> peut recevoir des informations précisant l'endroit où se trouve la «Creditor Reference» structurée dans l'ordre (p. ex. référence BVR, référence IPI ou la nouvelle Creditor's Reference internationale selon ISO 11649).

Remarque: Le justificatif IPI doit être retiré de la circulation au plus tard le 31.03.2020.

9.7 Bank to Customer Account Report (camt.052)

Le message contient les mouvements de compte Intraday et correspond aux messages SWIFT TM941 et TM942. En règle générale, le client reçoit de tels Reports de manière programmée dans le temps (p. ex. toutes les heures).

Le nom et le type de données de l'élément contenu est maintenant «**Report**» au lieu de «**Statement**». «**Report**» est utilisé comme élément constitutif de tous les champs secondaires de «**Statement**» (p. ex. également comme partie d'une notion comme «**Additional Report Information**» au lieu de «**Additonal Statement Information**»). La structure du contenu de ce type de données est identique sauf pour les descriptions qui vont suivre.

9.7.1 Balance <Bal>, B-Level

En Suisse, tous les mouvements intrajournaliers présentant un statut «**BOOK**» ou «**PNDG**» sont pris en compte pour le calcul du solde Intraday.

9.7.2 Entry Status <Sts>, C-Level

En plus de la forme «**BOOK**» dans «camt.053», la forme «**PNDG**» peut être livrée dans «camt.052».

9.8 Bank to Customer Debit Credit Notification (camt.054)

Le message contient des avis de débit et de crédit et correspond aux messages SWIFT TM900 et TM910. En règle générale, le client reçoit de tels Reports en fonction des événements (p. ex. après la passation d'un ordre).

Le nom et le type de données de l'élément contenu est maintenant «**Notification**» au lieu de «**Statement**». «**Notification**» est utilisé comme élément constitutif de tous les champs secondaires de «**Statement**» (p. ex. également comme partie d'une notion comme «**Additional Notification Information**» au lieu de «**Additonal Statement Information**»). La structure du contenu de ce type de données est identique sauf pour les descriptions qui vont suivre.

9.8.1 Balance <Bal>, B-Level

Ce message ne contient pas l'élément «**Balance**».

9.8.2 Entry Status <Sts>, C-Level

En plus de la forme «**BOOK**» dans «camt.053», la forme «**PNDG**» peut être livrée dans «camt.054».

Annexe A: Exemples de «Status Reports»

Exemple 1: Accepted

pain.001: Syntaxe correcte

pain.002: Message de statut positif au niveau message



Illustration 18: Exemple de «Status Report Accepted»

Exemple 2: Rejected – B-Level

pain.001: Champ obligatoire incorrect sur le B-Level (vide)

pain.002: Message de statut négatif sur le niveau «Payment Information»

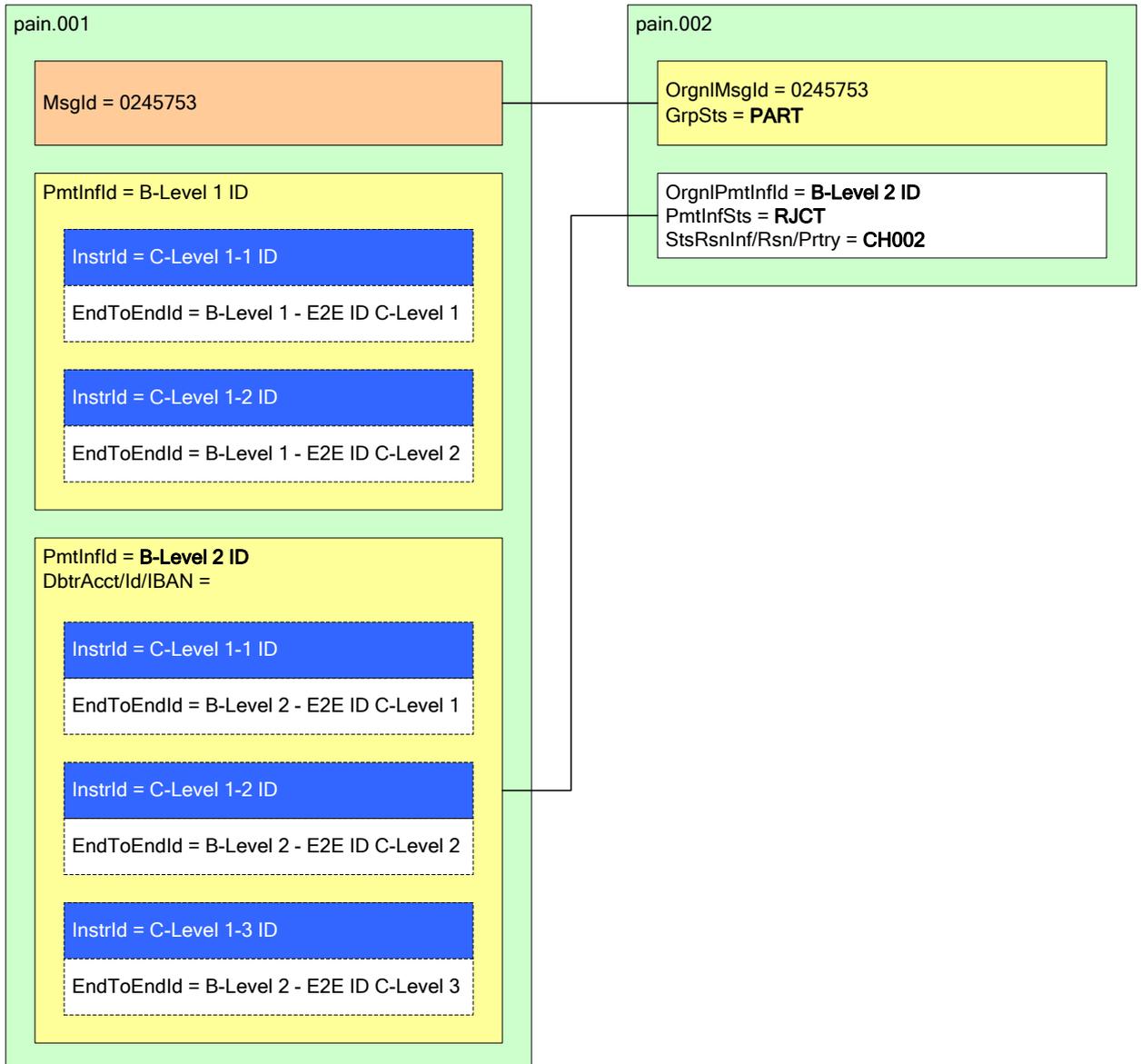


Illustration 19: Exemple de «Status Report Rejected», B-Level

Remarque: En cas de livraison de B-Level avec des devises différentes ou des frais / Instruction Priority différents dans le C-Level, ces B-Level sont fractionnés le cas échéant par l'établissement financier conformément au «Best Effort», une écriture par devise est p. ex. effectuée. En cas de rejet au niveau de tels B-Level, la référence de B-Level du remettant n'est plus unique dans le Status Report.

Exemple 3: Rejected – C-Level

pain.001: Champ renseigné incorrectement sur le C-Level (InstdAmt Ccy = XXX)

pain.002: Message de statut négatif sur le niveau «Transaction»

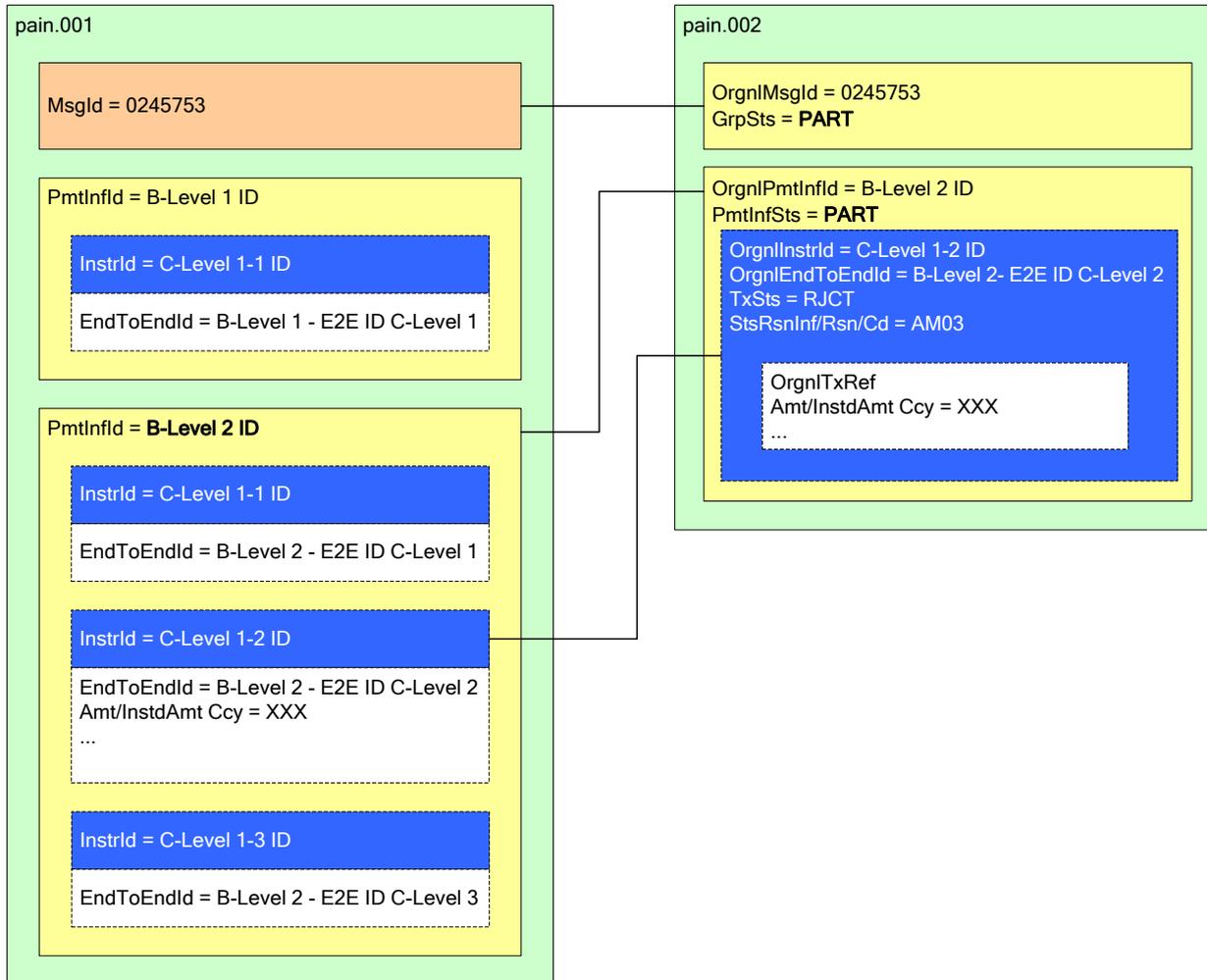


Illustration 20: Exemple de «Status Report Rejected», C-Level

Annexe B: Comparaison camt.053 – TM940

L'illustration ci-dessous montre sous forme d'exemple le Mapping des principaux objets du message SWIFT TM940 vers ISO «camt.053».

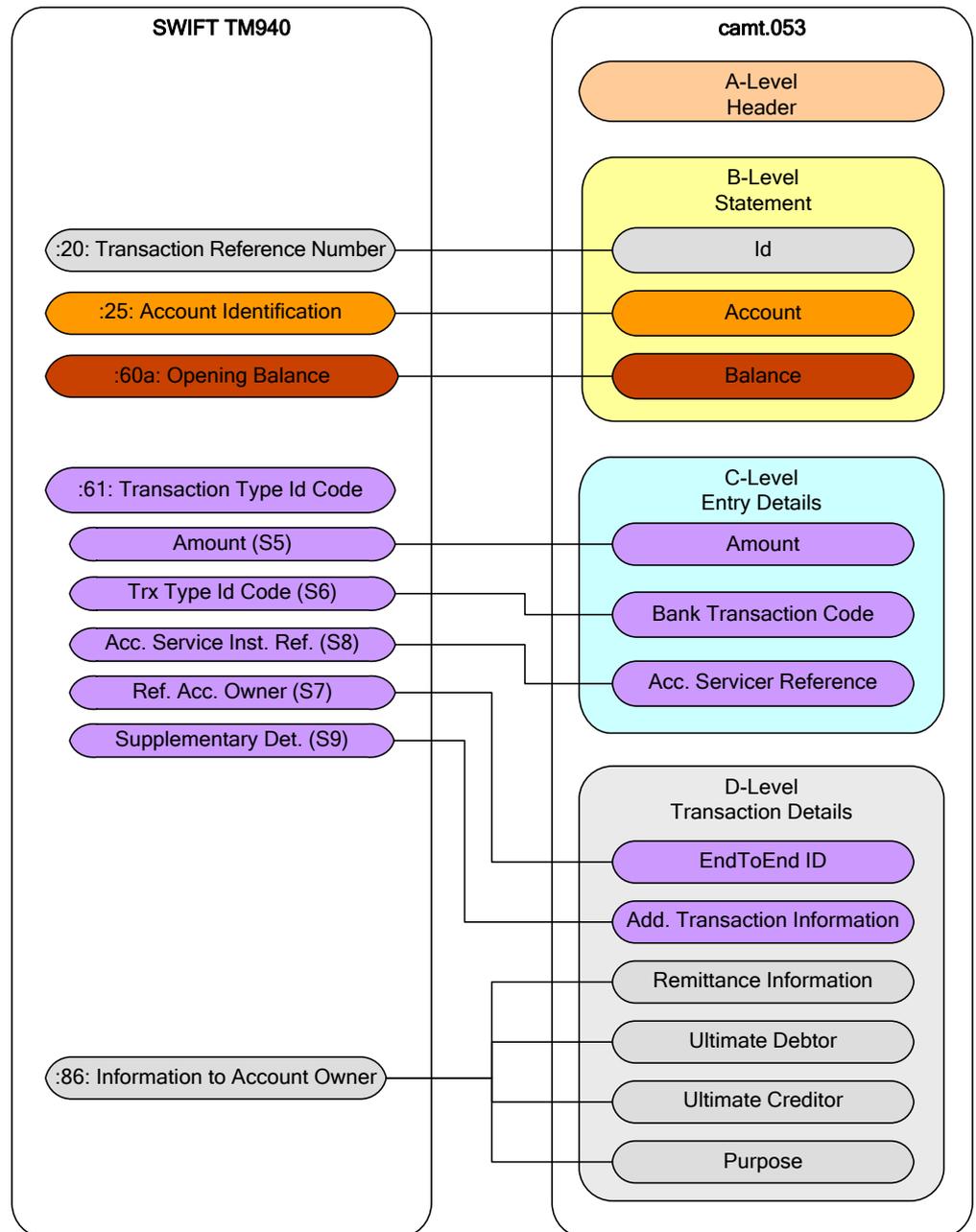


Illustration 21: Vue d'ensemble Mapping TM940 vers «camt.053»

Annexe C: Références dans le «Cash Management Report»

L'illustration suivante montre sous forme de vue d'ensemble le lien entre un ordre de paiement et les relevés de compte correspondants pour le débiteur et le créancier. Une description détaillée des liens des différentes références est disponible dans les Implementation Guidelines «camt» [17].

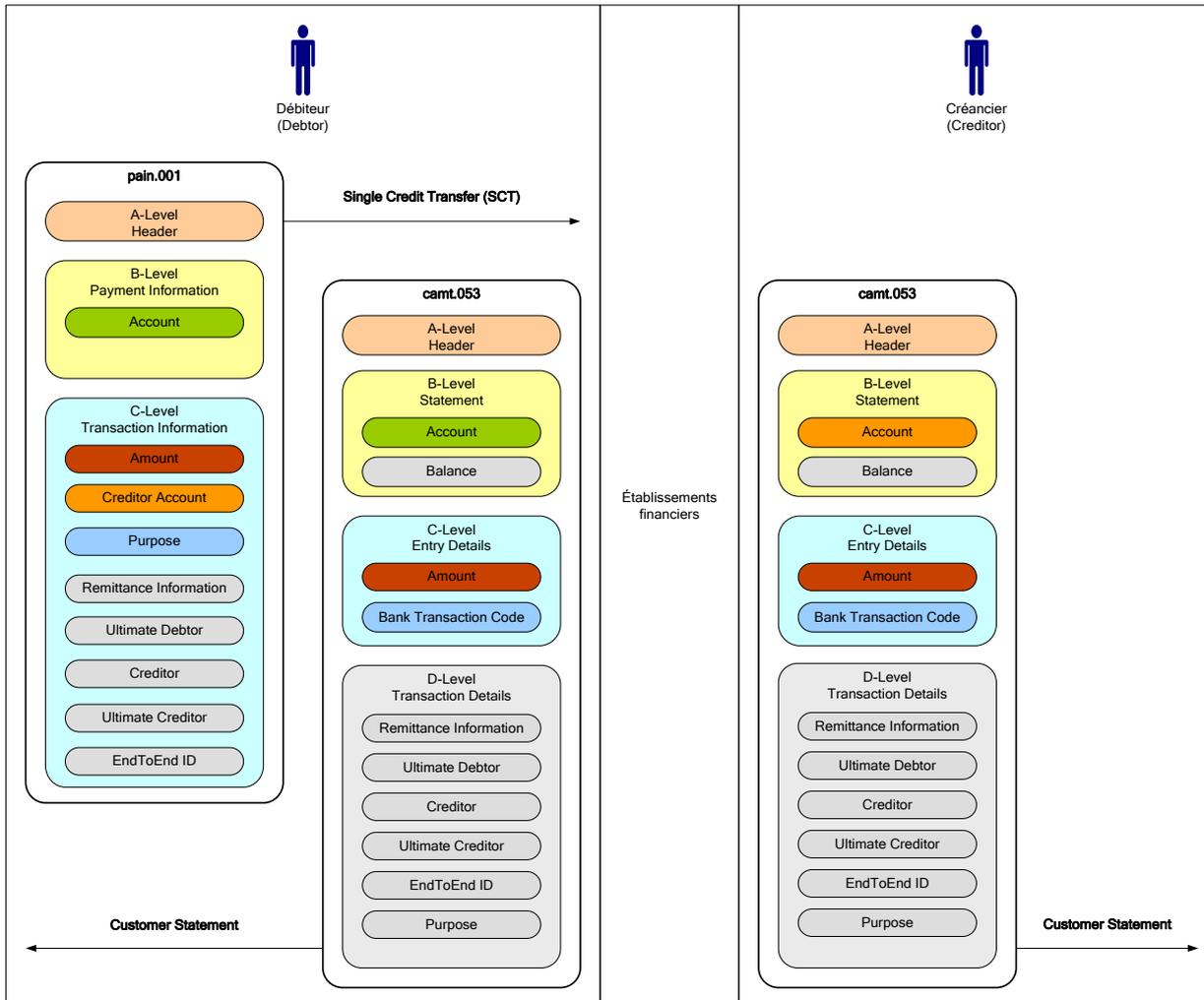


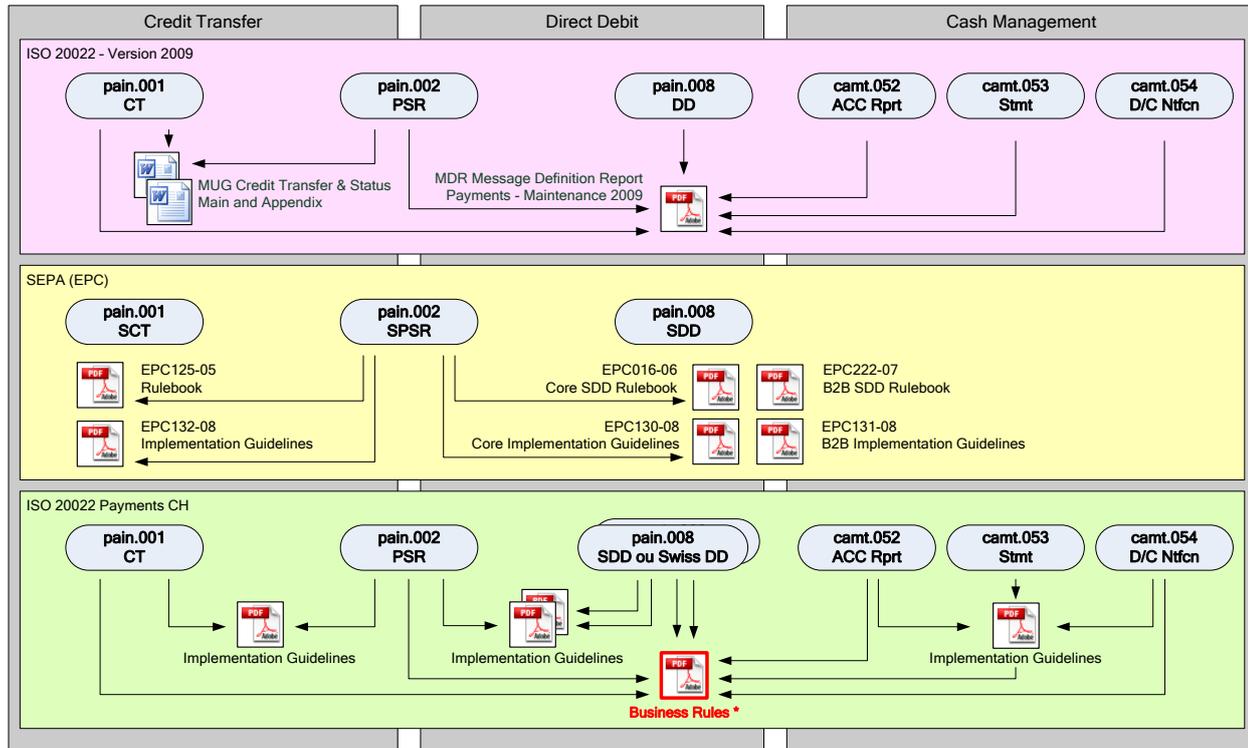
Illustration 22: Relation entre «pain.001» et «camt.053»

Annexe D: Index des AOS

Acteurs supplémentaires (p. ex. dans le scénario Multibanking)	20
Utilisation de la version ISO plus actuelle «04» pour les messages «camt»	29
Batch Booking <BtchBookg>	33
Contrôles de doublons complémentaires	46
Creditor Agent pour les chèques	48
Traitement malgré les erreurs de syntaxe	52
Messages de statut supplémentaires	53
Message de statut sans «Group Status»	53
Etendue élargie du «Status Report»	53
Statut dans les messages de statut «pain.002»	57
Ordres globaux	69

Annexe E: Base des recommandations suisses

Les recommandations suisses (les présentes Business Rules et les Implementation Guidelines) se basent sur les documents publiés par l'ISO et l'EPC.



* Le présent document

Illustration 23: Base des recommandations suisses

Annexe F: Glossaire et répertoire des abréviations

ACH

Automated Clearing House [système de compensation (Clearing)]

Avis

On distingue les avis de crédit et les avis de débit. Un avis décrit une notification de l'établissement tenant le compte au sujet d'une écriture au crédit ou au débit sur le compte du titulaire du compte. Les relevés de compte sont aussi appelés avis.

AOS

Additional Optionnel Services (prestations supplémentaires optionnelles)

Confirmation d'exécution

→ voir Status Report

B2B

Signification de l'élément «Local Instrument» dans un message de prélèvement (pain.008) pour l'identification d'un prélèvement SEPA interentreprises.

BEN

Le créancier (bénéficiaire, Creditor, BEN) correspond au bénéficiaire dans le cas des virements et des prélèvements; il est aussi le donneur d'ordre dans le cas des prélèvements.

BIC

Business Identifier Code (identification internationale unique des établissements financiers et des établissements non bancaires, voir également <http://www.swift.com/biconline>)

Core

Signification de l'élément «Local Instrument» dans un message de prélèvement (pain.008) pour l'identification d'un prélèvement SEPA Core.

CSM

Clearing and Settlement Mechanism (infrastructure des systèmes de compensation entre les banques)

DE

Devise étrangère

DEB

Le débiteur (Debtor, DEB) correspond au payeur dans le cas de virements et de prélèvements; il est aussi le donneur d'ordre dans le cas des virements.

Document

Dans la norme ISO, un «Document» contient un ordre du client à l'attention de la banque pour qu'elle exécute 1-n paiements. Le terme est utilisé en tant que synonyme de «Message».

Ecriture

La documentation d'un code opération bancaire sur des comptes. Selon la comptabilité en partie double, au moins deux comptes sont toujours concernés dans le cas d'une écriture. L'écriture est composée au minimum d'une écriture au débit et au minimum d'une écriture au crédit. Une écriture est toujours exprimée dans un jeu d'écritures.

EF

Etablissement financier (banques et PostFinance)

EPC

European Payments Council, un regroupement de banques et d'associations bancaires de toute l'Europe, est le propriétaire des procédures SEPA et définit les règles correspondantes.

FATF

Financial Action Task Force on Money Laundering. Les objectifs principaux de la FATF sont le développement et la promotion de principes pour la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

IBAN

International Bank Account Number selon ISO 13066 (identification internationale unique de clients, voir également <http://www.europeanpaymentscouncil.eu>)

ISO

International Organization for Standardization (voir aussi <http://www.iso.org>)

ISO 20022

Messages XML selon la norme du «ISO 20022 Financial Services – Universal Financial Industry message scheme».

Message

Un «message» contient un ou plusieurs ordres de paiement (Payments). Selon la norme ISO, un paiement correspond au B-Level avec un débiteur correspondant qui de son côté peut contenir un ou plusieurs C-Levels (créanciers).

PACS

Payments Clearing & Settlement

PAIN

Payment Initiation

Payment

Dans le trafic électronique de paiements, un Payment correspond à un ordre (instruction) de paiement à un établissement financier au bénéfice d'un créancier afin de transmettre une certaine somme d'argent.

Prélèvement SEPA Core

Variante de base d'un prélèvement (Direct Debit Initiation, pain.008). Dans cette variante, les prélèvements déjà exécutés peuvent être annulés au moyen d'une procédure spéciale (Reject, Return ou Refund).

Prélèvement SEPA interentreprises

Variante de prélèvement (Direct Debit) pour les entreprises. La variante B2B permet des délais de livraison plus courts ; toutefois la gestion des mandats est soumise à des prescriptions plus sévères. De plus, il n'existe pas un droit de contestation dans la variante de prélèvement pour les entreprises.

Prélèvement SEPA

Désignation générale pour les deux prélèvements SEPA (Core et interentreprises)

SCT

SEPA Credit Transfer ou virement SEPA

SDD

SEPA Direct Debit ou Prélèvement SEPA

SEPA

Single Euro Payments Area (espace unique de paiement en euros)

SEPA Scheme Management

Le SEPA Scheme Management englobe les fonctions de gestion, de Compliance et de développement concernant une procédure SEPA.

Service Level Agreements

Conventions entre une entreprise fournissant des prestations pour une autre entreprise avec comme objectif de régler les devoirs et tâches réciproques.

SKSF

Commission suisse de normalisation financière (voir aussi <http://www.sksf.ch>)

Status Report

Message de l'établissement financier au client concernant l'exécution ou le rejet d'ordres de paiement.

SWIFT

Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (voir aussi www.swift.com)

Transaction

Selon la norme ISO, une transaction correspond à un poste de paiement sur le C-Level (créancier). A un poste appartient toujours l'ordre correspondant sur le B-Level (débiteur).

UNIFI

UNiversal Financial Industry message scheme

XML

Extensible Markup Language
(voir aussi <http://www.w3.org/XML>)

XSD

XML Schema Definition (définition de structures pour les documents XML)

Annexe G: Index des tableaux

Tableau 1:	Documents de référence	12
Tableau 2:	Liens vers les sites Internet	13
Tableau 3:	Opérations bancaires à l'attention d'un établissement financier en Suisse	15
Tableau 4:	Transactions à l'attention d'un établissement financier à l'étranger	16
Tableau 5:	Virements sans établissement financier (en Suisse et à l'étranger)	16
Tableau 6:	Reprise des données à partir du QR-Code dans le «pain.001»	18
Tableau 7:	Messages de Cash Management	19
Tableau 8:	Éléments centraux du message «Customer Credit Transfer Initiation»	22
Tableau 9:	Éléments centraux du message «Customer Direct Debit Initiation»	24
Tableau 10:	Éléments centraux du message «Payment Status Report»	26
Tableau 11:	Éléments centraux du message Cash Management «camt.053»	29
Tableau 12:	Variante de groupement («individuel», «groupé», «combiné»)	31
Tableau 13:	Références	36
Tableau 14:	Contrôle de l'avis de débit	44
Tableau 15:	Catégories de statut	56
Tableau 16:	Statut supplémentaire	56
Tableau 17:	Exemple de degré de détail du «Status Report»	58
Tableau 18:	Dépendances du «Group Status» et du «Payment Information Status»	59
Tableau 19:	Tableau des erreurs dans «pain.001» en relation avec les statuts dans «pain.002»	60
Tableau 20:	Group Status	61
Tableau 21:	Payment Information Status	62
Tableau 22:	Transaction Status	62
Tableau 23:	Messages de Cash Management	67
Tableau 24:	Significations des messages de Cash Management	68
Tableau 25:	Codes des soldes ISO	71
Tableau 26:	Codes des statuts d'enregistrement ISO	72

Annexe H: Index des illustrations

Illustration 1:	Prototype du bulletin de versement avec numéro de référence et code de données (BVR avec code de données)	17
Illustration 2:	Ordres de paiement avec ISO 20022	20
Illustration 3:	Structure du message «Customer Credit Transfer Initiation»	21
Illustration 4:	Structure du message «Customer Direct Debit Initiation»	23
Illustration 5:	Structure du message «Payment Status Report»	25
Illustration 6:	Structure des messages Cash Management	27
Illustration 7:	Variantes de groupement («individuel», «groupé», «combiné»)	31
Illustration 8:	Batch Booking «FALSE»	33
Illustration 9:	Batch Booking «TRUE»	34
Illustration 10:	Références «Customer Credit Transfer»	37
Illustration 11:	Vue d'ensemble «Status Report»	51
Illustration 12:	Schéma de base pour le Mapping de «pain.001» vers «pain.002»	54
Illustration 13:	Erreurs «pain.001» sur A-Level/références dans «pain.002»	54
Illustration 14:	Erreurs «pain.001» sur B-Level/références dans «pain.002»	55
Illustration 15:	Erreurs «pain.001» sur C-Level/références dans «pain.002»	55
Illustration 16:	Portail de validation client-banque	65
Illustration 17:	Bank Transaction Code	73
Illustration 18:	Exemple de «Status Report Accepted»	76
Illustration 19:	Exemple de «Status Report Rejected», B-Level	77
Illustration 20:	Exemple de «Status Report Rejected», C-Level	78
Illustration 21:	Vue d'ensemble Mapping TM940 vers «camt.053»	79
Illustration 22:	Relation entre «pain.001» et «camt.053»	80
Illustration 23:	Base des recommandations suisses	82